

TRAVAIL LIBERTÉ

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAUX PUBLICS ○

JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XXII^e ANNÉEN^o 1 — 1^{er} Janvier 1900

SOMMAIRE

TEXTE. — Chronique mensuelle. DARYMON. — Banquet Garnier-Vernare : discours de M. Bissuel. — Badigeonnage décennal et obligatoire des maisons. — Société académique d'architecture : distribution des récompenses : discours de M. Bissuel ; conférence de M. Bender ; palmares ; Banquet annuel. — A propos de l'hôtel des Postes. — La durée du travail dans les établissements industriels. — M. Paul Millefaut, PIERRE VIRÉS. — Avis et renseignements divers. — Revue des journaux d'architecture et d'industrie. — Bibliographie. — Demande en autorisation de bâtir. — Résultats et mises en adjudication. — Renseignements commerciaux, etc.

GRAVURE. — M. Paul Millefaut.

Le Numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale. — 14 »
Un Numéro 75 cent.

ANNONCES

Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.

B. Delaage Sc. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

VILLE DE LYON

Biblioth. du Palais des Arts

PRODUITS RÉFRACTAIRES

Ancienne Maison Jean MILLIOZ, Fondée en 1850

L. PÉRINEL NEVEU Successeur

A SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ECHELLES (SAVOIE)

Propriétaire des Carrières, fournisseur des principales Aciéries de la Loire, du Nord et de l'Est.
Usines à Saint-Christophe et à Saint-Jean-de-Couz (Savoie)

BRICKS RÉFRACTAIRES SILICEUXES, RÉSISTANT AUX PLUS HAUTES TEMPÉRATURES POUR :
Aciéries, Hauts Fourneaux, Fonderies, Forges, Laminiers, etc. — Verreries et Faïenceries

Briques spéciales pour Fours à Chaux et à Ciment

TERRES ET SABLES SILICEUX POUR CONVERTISSEURS BESSEMER

Poches et Creusets de Coulée. — Soles de Four, etc.

COULIS ET CEMENTS RÉFRACTAIRES

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Sècheirs

DELAROCHE Aîné

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON

H. CORNAZ & C^{ie}

Chalon-sur-Saône

Grande Usine à Vapeur

FABRICATION DE TUYAUX EN CIMENT PORTLAND

CARREAUX EN TOUS GENRES

PIERRE DE TAILLE ARTIFICIELLES
MOSAÏQUES

Prix et Albums sur demande.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES

Toitures-Terrasses E. BROUSSE

en ciment ligneux (ciment volcanique, ciment de bois).

COUVERTURES PLATES

pour édifices publics, habitations, usines, etc.

Étanchéité garantie, pas d'entretien
TRÈS LONGUE DURÉE

SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE

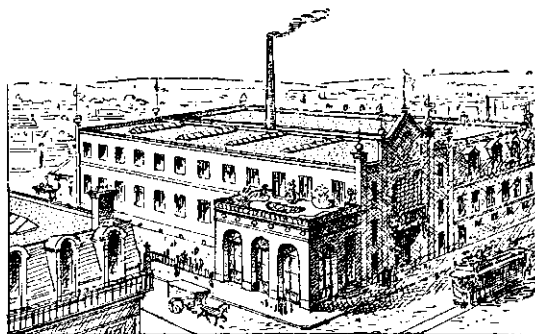
Économie sur les autres genres de couverture

UTILISATION COMME JARDIN, SÈCHOIR, ETC.

TRAVAUX GARANTIS

Nos Prix sont très avantageux

Devis, Notices et Références
sont envoyés franco sur demande



USINE & BUREAUX : 12 & 14, rue de la Cité. — LYON-VILLEURBANNE

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

MINES, PLANTATIONS

Matériel

MATÉRIAUX

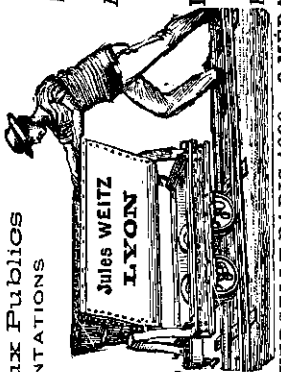
pour

Entrepreneurs

VENTE

LOCATION

AVEC



WAGONS PERFECTIONNÉS

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON

Faculté d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 — 2 MÉDAILLES D'OR

Exposition Industrielle de Saint-Etienne 1891 — Premier prix médaille d'Or

Exposition Industrielle et agricole de Béziers 1892 — Premier prix médaille d'Or

Exposition Univ. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or. Bordeaux 1895. Hors Concours. Membre du Jury.

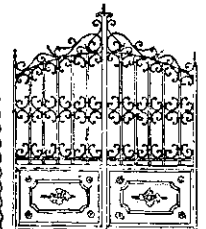
CHAUX HYDRAULIQUES

Ciment de Portland

A affermer de suite, importantes
carrières situées aux Perrières à Mâcon ; fours
à chaux et petite usine existant, à proximité de la
gare et de la Saône.

S'adresser pour visiter à M. LESPINASSE,
notaire à Mâcon, et pour traiter à M. CHARLES
DE NOURY à Saint-Léger-des-Vignes, (Nièvre).

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C^{ie}

303, Rue Duguesclin

LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRE-VOIES

Outils pour Entrepreneurs

GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPÉCIALE DE

Tuyaux en Grès vitrifié

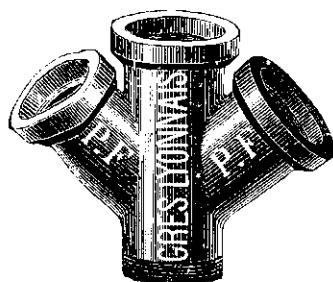
POUR

CONDUITES D'EAU ET D'ACIDE, EGOUTS, COLONNES DE FOSSES

PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ETIENNE, rue de Roanne (Loire)



MARQUE DÉPOSÉE

VILLE DE LYON

Bibliothèque du Palais des Arts

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les bateaux sous-marins. — Le microbe et l'éléphant. — Envoi de troupes fraîches en Irlande. — Un nouveau système de téléphonie. — L'appareil Pollak et Virag. — Vœux à faire pour 1900.

Les conceptions les plus fantastiques des romanciers scientifiques et notamment du prince du genre, Jules Verne, sont sur le point d'être dépassées par la réalité. Le voyage de vingt mille lieues sous les mers qui semblait appartenir plutôt au monde de la fée pourra s'effectuer quand on le voudra à l'aide de nos bateaux sous-marins, dont les noms sont déjà populaires, le *Gustave Zédé*, le *Gymnote*, le *Morse*, le *Goubet* et le *Narval*.

C'est à nos ingénieurs français que reviendra la gloire d'avoir trouvé l'art difficile de nager entre deux eaux. On se rappelle ces essais sensationnels du *Gustave Zédé*, qui, parti de Toulon, rejoint, sans être vu, l'escadre de la Méditerranée aux salins d'Hyères, plonge à une distance de 500 mètres et réapparaît pour disparaître de nouveau à 200 mètres du *Magenta* après avoir déchargé sa torpille sur le colosse cuirassé. Heureusement, dans la circonstance, que la torpille était inoffensive, car autrement elle aurait fait sauter notre plus beau navire de guerre.

Et que pourraient faire ces immenses machines contre l'ennemi invisible que sera le bateau sous-marin, venant l'attaquer dans ses œuvres vives, sous la profondeur insondable des eaux? Ce sera la lutte du nain contre le géant de fer, du microbe si l'on veut, contre l'éléphant : mais ceci tue sûrement cela.

En cette occurrence, que deviendra la puissance maritime, aujourd'hui formidable, de l'Angleterre! en quelques secondes une douzaine de bateaux sous-marins auront détruit vingt cuirassés; ce que les admirables Boërs ont fait sur le continent Sud-Africain, les *Goubets* le feront sur la vaste plaine de l'Océan.

Et ce serait vraiment la faillite de la science, si l'esprit n'arrivait pas à commander à la matière; si les conceptions du génie humain ne mettaient pas aux mains des plus faibles des engins capables de vaincre les masses les plus puissantes.

..

Les Etats-Unis semblent devoir marcher, à ce point de vue, sur les traces de la France; deux bateaux sous-marins, portant le nom d'*Argonaut* n° 1 et n° 2, ont déjà été mis à l'essai dans le port de New-York.

Le premier, de 11 mètres de longueur, de 2 m. 70 de largeur, a un déplacement de 57 tonnes, en immersion totale. Il est pourvu d'un moteur à pétrole de 30 chevaux qui fait mouvoir l'hélice de propulsion et actionne également les pompes, le compresseur d'air et la dynamo fournissant l'éclairage électrique.

Le bateau, de forme cylindrique, peut naviguer à la surface ou glisser sous l'eau à une profondeur déterminée; il est même muni de roulettes pour utiliser la locomotion ordinaire sur le fond des mers.

Cinq hommes d'équipage y tiennent à l'aise et peuvent suppor-

ter, paraît-il, sans malaise, une immersion de plus de deux heures.

Attendons-nous, d'ici peu, à trouver dans les journaux financiers des émissions pour l'exploitation de tramways sous-marins. Au fait, pendant que les *Goubets* et autres bateaux plongeurs papillonneraient autour des cuirassés britanniques, pourquoi, en cas de conflit toujours à redouter avec la perfide Albion, ne préparerait-on pas quelques trains sous-marins, qui viendraient émerger sur quelque côte d'Irlande, histoire d'y déposer cent mille hommes de troupes fraîches, comme ce serait le cas de le dire ou jamais.

..

Les progrès si remarquables qui ont illustré la fin du XIX^e siècle dans toutes les branches de la science, et notamment dans le domaine de l'électricité, se sont étendus non seulement aux installations industrielles, telles que l'éclairage et la force motrice, mais encore aux communications télégraphiques et téléphoniques.

Les dernières inventions en télégraphie ont eu principalement pour but d'accroître la puissance de transmission; il ne s'agit plus en effet, aujourd'hui, d'envoyer des télégrammes de quelques mots, mais les nouvelles arrivant de toutes les parties du monde et des articles de journaux tout entiers.

En France, depuis quelque temps déjà, l'appareil Baudot permet de transmettre instantanément les caractères d'imprimerie, ce qui n'exige pas la connaissance d'un alphabet spécial comme l'alphabet Morse.

Une invention toute récente de MM. Pollak et Virag a porté la puissance de transmission à un taux qui n'avait jamais été atteint jusqu'à présent; on a pu, en effet, avec ce système, transmettre cent mille mots, à près de 1.000 kilomètres, dans l'espace d'une heure.

Le procédé met à contribution les vibrations de la plaque du téléphone à chaque émission de courant. On sait que cet appareil consiste essentiellement en une plaque mince de fer doux qui s'approche ou s'éloigne du pôle d'un électro-aimant suivant que le courant traverse ou non la bobine d'excitation de celui-ci.

Le transmetteur se compose d'un cylindre en cuivre qui entraîne dans un mouvement continu de rotation une bande de papier présentant deux lignes de trous allongés; ces bandes perforées, qui rappellent les cartons troués des mécaniques à la Jacquard, reproduisent ainsi, par le groupement et les intervalles des perforations, des signes correspondants aux points et aux traits qui constituent les caractères du télégraphe Morse. Il s'agit pour ainsi dire de transmettre ces signes perforés à travers la ligne aboutissant au récepteur.

A cet effet, deux longs balais métalliques reliés respectivement aux pôles positif et négatif d'une pile appuient séparément sur chacune des rangées de perforations. Dans ces conditions, il est évident que les balais seront mis tour à tour en communication conductrice avec le rouleau métallique ou en seront au contraire isolés, suivant que ce sera un vide ou un plein de la bande de papier qui se présentera sous ces balais.

La ligne sera donc mise en communication soit avec le pôle positif, soit avec le négatif, c'est-à-dire que le courant de la pile sera lancé à volonté dans un sens ou dans l'autre.

..

Le récepteur n'est autre qu'un téléphone dont la membrane

vibrante porte un petit miroir qui peut s'incliner et s'orienter, grâce à la liaison qui le rattache à la plaque téléphonique. Ce miroir a pour but d'amplifier et en même temps de faire enregistrer par les procédés photographiques les oscillations toujours très faibles de la plaque vibrante du téléphone.

L'installation du poste récepteur est donc complétée par une lampe électrique à incandescence qui projette ses rayons sur le miroir; celui-ci renvoie par réflexion le pinceau lumineux sur un cylindre tournant portant un papier sensible photographique.

Suivant que le courant du transmetteur traverse la ligne dans un sens ou dans l'autre, l'armature polarisée, dont est pourvu le miroir, s'incline en entraînant celui-ci de façon à projeter le rayon réflecteur vers l'une ou l'autre des bases du cylindre; on arrive ainsi à tracer photographiquement des sortes de V dirigés successivement soit dans le même sens, soit en sens inverse, et dont les uns correspondent, par convention, aux traits, les autres aux points, de l'alphabet Morse.

Bien entendu, ces lignes d'écriture photographique ne sont pas immédiatement apparentes, mais il suffit de quelques minutes pour traiter et révéler l'épreuve donnant la dépêche.

Le plus grand inconvénient du système consiste dans la préparation des bandes perforées et la traduction des signaux ondulés qui exige la formation d'un personnel spécial.

* *

Si l'on fait le compte des découvertes de ces dernières années dans les domaines de la télégraphie et de la téléphonie, des appareils de transmissions toujours plus puissants et plus perfectionnés, sans oublier la télégraphie sans fil qui est susceptible de rendre tant de services en temps de guerre, on reconnaît, comme nous l'avons dit plus haut, que ces applications spéciales de l'électricité ont marché de pair avec les applications industrielles, dans la voie toujours élargie du progrès.

Quelles surprises, quelles découvertes sensationnelles nous réserve l'année 1900, qui d'ailleurs pour les uns est la dernière année de notre siècle, et la première du siècle suivant pour les autres. Espérons qu'en améliorant le sort des hommes elle les rendra plus justes, plus humains, moins âpres au gain, plus dédaigneux de l'or et plus parcimonieux du sang généreux des peuples libres.

Ce sont là les vœux que forme le soussigné pour 1900.

DARYMON.

BANQUET OFFERT LE 2 DÉCEMBRE 1899

AUX PRIX DE ROME

MM. Tony GARNIER, architecte, André VERMARE, statuaire.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. BISSUEL

Président de la Société académique d'architecture.

Nous nous faisons un plaisir de publier, ainsi que nous l'annoncions dans notre compte rendu paru dans notre dernier numéro, l'excellent discours prononcé par M. Bissuel et que les auditeurs ont à maintes reprises accueilli par de chaleureux applaudissements.

MESSIEURS,

Je dois avant toutes choses remercier M. le Préfet, M. le Maire, M. le Président du Conseil général, d'avoir bien voulu accepter notre invitation, et d'être venus, par leur présence, rehausser l'éclat de cette fête artistique.

Toutes les Sociétés qui sont ici représentées savent ce qu'elles vous doivent, Messieurs, et vous remercient d'avoir bien voulu affirmer encore aujourd'hui combien est grande la sollicitude des pouvoirs publics envers les artistes de notre région.

C'est grâce à vos encouragements que notre art lyonnais s'élève

constamment et tient une place de plus en plus grande dans les arts français.

Nous en voyons la preuve dans le double succès de MM. Vermare et Garnier que nous fêtons aujourd'hui.

Mais si les pouvoirs publics disposent du nerf de la guerre, il faut encore que les généraux auxquels ils le distribuent sachent s'en servir et conduisent leurs troupes à la victoire.

Depuis bien des années notre état-major de l'Ecole a conduit ses troupes au bon combat et remporté de brillants succès.

Depuis Hippolyte Flandrin, qui ouvre la série en 1832, l'Ecole compte aujourd'hui douze premiers Grands Prix et vingt seconds Grands Prix.

Parmi ces derniers, je ne puis m'empêcher de citer l'ami de Tony Garnier, M. Huguet, le digne successeur de Louvier et de Chenavard, à la classe d'architecture; le peintre Tollet; mes amis d'enfance: Coquet, que la maladie retient, hélas! loin de nous, et G. André, cet artiste hors ligne, dont nous inaugurerons bientôt le monument dans le jardin de notre école.

Vous voyez, Messieurs, que nous n'avons pas à fêter aujourd'hui nos deux Grands Prix *tout seuls*, mais que nous devons aussi fêter avec eux, leur mère nourrice: l'Ecole de Saint-Pierre!

Ceci vous expliquera pourquoi M. le Président du Conseil d'administration de l'école n'a pas voulu prendre le premier la parole.

Il a eu peur d'être obligé de se faire des compliments, il m'a prié de les lui adresser.

Je n'ai pu refuser ce service à un ancien camarade de collège, M. Coste-Labaume, qui remplace M. Armand-Calliat, empêché par son état de santé. J'ai, du reste, été devancé par nos deux Grands Prix eux-mêmes. En effet, il y a trois mois, M. Garnier m'écrivait ceci: *... J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me félicitez de mon succès en votre nom et au nom de la Société académique d'architecture.*

Je vous remercie beaucoup; mon ami Vermare et moi, nous sommes heureux de notre succès, qui est celui de l'Ecole lyonnaise des Beaux-Arts.

Voilà la bonne pensée, grande, généreuse, partie du cœur et qui a porté ses fruits.

Si nous sommes si nombreux aujourd'hui, c'est M. Garnier qui est le grand coupable!

C'est donc au nom de tout le monde artistique que nous venons, ce soir, rendre hommage au talent de deux Grands Prix de Rome de la fin du XIX^e siècle: l'architecte Tony Garnier, le statuaire André Vermare.

Leur succès est d'autant plus grand, plus justifié, qu'il est la consécration d'un travail assidu, et d'efforts qui ne se sont jamais ralentis. Ils viennent de voir couronner un édifice construit par eux, pierre à pierre, avec des matériaux de premier choix.

M. Tony Garnier fut élève de notre excellent et regretté maître, Louvier. En partant pour Paris, il emportait comme bagage: le prix d'architecture, le prix d'honneur, le prix Bellemain.

Il est reçu premier à l'Ecole de la rue Bonaparte, entre dans l'atelier Blondel, et Scellier de Gisors, remporte deux fois le prix Chenavard, les prix Blouet et Muller, est reçu six fois logiste, six années de suite; obtient deux fois le deuxième second grand prix, et enfin, cette année, le premier Grand Prix, pour *Une Banque d'Etat*.

Je serais impardonnable, si je ne citais pas aussi les deux prix que M. Garnier a remportés en 1888 et 1890, dans les concours que la Société académique d'architecture a la coutume d'ouvrir chaque année, et si je ne rendais pas également hommage à M. Claude Garnier, son frère, qui, lui aussi, a été reçu premier à l'Ecole de Paris et qui, en 1893, avait été déjà classé en tête de la liste, au concours de notre Société, pour un *Pont entre l'Ourvière et la Croix-Rousse*.

Ce projet, en tous points fort remarquable, était alors tout d'actualité, et nous souhaitons à son auteur, de le voir sortir un jour de ses cartons.

L'édifice de M. Vermare n'est pas moins solide que celui de son ami, M. Garnier.

Elève de M. Dufraine, à notre chère Ecole de Saint-Pierre, il part pour Paris, en 1889, déjà muni d'une médaille d'or, puis il alterne ses succès entre sa ville natale et la capitale.

Il remporte successivement, en 1892, une mention au Salon de Paris; en 1893, une première médaille au Salon de Lyon, et le prix Lombard de Buffières, à l'Académie de Lyon; en 1898, une troisième médaille au Salon de Paris, et le prix Dupasquier, à l'Académie des Beaux-Arts de Lyon; en 1897, le second Grand Prix de Rome, et enfin, en 1899, le premier Grand Prix pour le groupe si émouvant d'*Adam et Eve pleurant sur le corps d'Abel*.

M. Vermare, qui a été à Paris l'élève de Falguière, Marquetti, Lauson, est l'auteur du monument Carnot, à Saint-Chamond, et des monuments élevés à Saint-Etienne et à Oyonnax, à la mémoire des soldats morts pour la patrie, en 1870.

Après avoir résumé ce que j'appellerai ces beaux états de service, je dois dire combien sont dures les quatre épreuves par lesquelles doivent passer les aspirants au Grand Prix¹.

Tout chemin mène à Rome, dit-on! Aussi peut-on croire qu'il est facile d'y arriver. Mais il n'en est rien; le chemin qu'ont dû parcourir MM. Vermare et Garnier est plein d'écueils et de fondrières, bien des concurrents restent en route.

Ils tombent nombreux au premier obstacle, s'égrènent peu à peu jusqu'au quatrième, et celui qui arrive le premier est souvent serré de près par le peloton haletant des dix qui ont couru et espéré jusqu'à la fin.

Bien des concurrents ne supportent pas un pareil surmenage, mais MM. Vermare et Garnier ont résisté, ils ont atteint le but avec d'autant plus de satisfaction qu'ils avaient été auparavant dans le peloton d'arrivée dont je viens de parler.

Cela prouve qu'ils sont de race et que leur course sera bonne et de longue durée. Je le souhaite de tout mon cœur, pour eux et pour l'art français.

En terminant, je ne puis m'empêcher de revenir un instant à notre Ecole de Saint-Pierre et de redemander pour elle et pour toutes les écoles nationales de province, la réparation d'un oubli qui a été commis à leur préjudice dans la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée.

Je veux parler de la dispense des deux années de service militaire dont ne jouissent pas les élèves de ces écoles.

Cette question, qui me tient tout particulièrement à cœur, a été soulevée par M. le Maire de Lyon, en 1895, dans son discours de la distribution des prix de l'Ecole de Saint-Pierre.

¹ **Architecture.** — I. EPREUVES ÉLIMINATOIRES. — 1^{re} épreuve (Durée 12 heures), à laquelle tout Français peut concourir, pourvu qu'il soit âgé de moins de trente ans; qu'il soit ou ne soit pas élève d'une école des Beaux-Arts. Sont admis de droit ceux qui ont obtenu une première médaille en première classe, ou ceux qui ont été logistes.

2^e épreuve (Durée 24 heures), à laquelle ne pourront concourir que ceux qui ont été admis à la première épreuve. Ceux qui sont classés dans les dix premiers, à cette seconde épreuve, prennent le nom de *logiste*, et concourent au grand prix.

II. EPREUVES PROPREMENT DITES. — 1^{re} épreuve (Durée 4 jours). Les dix logistes sont isolés chacun dans une loge, dans laquelle ils font l'*esquisse* du projet donné au concours. Ils sont logés, et ne peuvent sortir pendant quatre jours.

2^e épreuve. — Les logistes emportent un calque de leur *esquisse*, dont ils peuvent s'écarter; ils ont toute latitude pour faire leurs études au dehors, mais les *rendus* doivent se faire dans la loge qui est réservée à chacun d'eux.

Pour la **Sculpture**, les épreuves sont aussi au nombre de quatre : Deux épreuves éliminatoires, deux épreuves proprement dites.

Elle a été traitée dans bien des congrès de l'Association provinciale des Architectes français, à Clermont, à Reims, et à celui de la Société centrale, tenu à Lille.

De nombreuses notabilités lyonnaises ont signé une pétition adressée au Ministre des Beaux-Arts et que j'ai eu l'honneur de remettre moi-même au ministère au mois de juin 1899.

Si cette pétition était un jour soumise à votre appréciation, Monsieur le Préfet, vous vous rappellerez la fête de ce soir, et vous direz que toutes les écoles nationales des Beaux-Arts de France doivent jouir du même privilège, que toutes les écoles de l'Etat « ou reconnues par l'Etat ». Vous direz que cette mesure, décentralisatrice au premier chef, serait un excellent stimulant pour l'élévation progressive des études d'art en province, qu'elle aurait aussi l'avantage de désencombrer l'Ecole de Paris et de permettre aux parents peu fortunés de garder leurs enfants auprès d'eux.

A nom de la Société académique d'architecture de Lyon, je termine, Messieurs, en levant mon verre à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, à son Conseil d'administration, à son directeur, M. Sicard, à ses professeurs.

Je bois à la santé des heureux parents des deux Grands Prix de Rome;

A celle de MM. Vermare et Garnier, que nous sommes tous heureux de fêter aujourd'hui.

Je leur souhaite bon séjour à la Villa Médicis, leur souhaite bon retour, et je leur souhaite enfin d'avoir un jour l'occasion de doter notre bonne ville de Lyon de quelque monument digne d'eux, digne d'elle.

Badigeonnage décennal et obligatoire des Maisons

A l'époque où la Municipalité prescrit le badigeonnage des maisons de certains quartiers, nos lecteurs trouveront d'utiles renseignements dans l'article suivant que nous empruntons au *Bulletin de la Chambre Syndicale des propriétés immobilières de la Ville de Lyon*.

La Cour de Lyon (Chambre des appels de police correctionnelle) vient de rendre à la date du 25 octobre un arrêt que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos syndicataires, en raison de l'importance de la question qu'il a tranchée.

Jusqu'à présent, l'article 5 du décret du 26 mars 1852, applicable à Lyon, avait été entendu et appliqué en ce sens que le badigeonnage des façades des maisons ne peut être exigé qu'une fois tous les dix ans (V. notamment arrêt du Conseil d'Etat du 31 décembre 1869, *Tillet*; arrêt de la Cour d'appel de Lyon, du 30 novembre 1883, *Baud*; jugement du Tribunal correctionnel de Lyon du 8 février 1893, *Desplagnes*, etc.).

Un de nos syndicataires, M. X... était poursuivi pour infraction à un arrêté municipal du 24 novembre 1896 qui avait ordonné le badigeonnage dans la partie nord du premier arrondissement.

Or ce propriétaire avait déjà fait badigeonner son immeuble en 1893, sur l'injonction de la Voirie. Il a donc estimé que l'injonction nouvelle n'était pas obligatoire pour lui, qu'il ne pouvait pas être tenu — en présence des termes si précis et si formels de l'article 5 précité — de faire badigeonner de nouveau son immeuble avant 1903, et il a attendu.

La Voirie a mis deux ans avant de le poursuivre. Ce n'est que le 7 octobre 1898 que M. X... était avisé qu'un procès-verbal lui était déclaré, et enfin le 17 juillet 1899, il était traduit devant le tribunal de police correctionnelle qui le condamnait à 10 francs d'amende avec sursis.

M. X... a interjeté appel de ce jugement; l'affaire est venue devant la Chambre des appels de police correctionnelle le 18 octobre

dernier, et, le 25 du même mois, l'arrêt a été rendu. *Le jugement du 17 juillet a été réformé et le sieur X... a été renvoyé purement et simplement des fins de la poursuite.*

Nous ne pouvons que nous féliciter d'une décision qui est venue consacrer une jurisprudence déjà ancienne et contre laquelle le Tribunal correctionnel de Lyon avait cru devoir réagir.

Comme l'a si bien dit M^e Chardiny, avocat du sieur X... dans les conclusions qu'il a soumises à la Cour : « la Voirie lyonnaise a une singulière tendance à empiéter sur le domaine du législateur et à faire la loi au lieu de l'appliquer ». Elle entend avoir le droit de faire aux propriétaires des injonctions plus fréquentes que celles qui ont été déterminées par l'article 5 du Décret de 1852. Or, cependant, le texte de cet article est formel et précis ; il a édicté une règle uniforme et fixe pour tous les propriétaires, en leur imposant de faire exécuter les travaux de propreté de leurs maisons *une fois au moins en dix ans*, mais rien de plus.

Que dit et que veut dire le texte de 1852 ? Il dit que le propriétaire doit badigeonner au moins une fois tous les dix ans et ce sur l'injonction de la Municipalité.

Le propriétaire peut badigeonner plus souvent pendant les dix ans. Mais il a la faculté de ne le faire qu'une fois.

S'il ne le fait pas au moins une fois, il est en contravention ; il peut être poursuivi par la municipalité.

Mais s'il le fait une fois, il est en règle.

Tel est le sens rationnel.

Il faut bien que la période décennale fixée par la loi, ait un sens. Si l'auteur du Décret avait entendu donner à l'autorité municipale le droit d'exiger le badigeonnage plusieurs fois en *dix ans*, il aurait été inutile de parler de *dix ans*. Dans ce cas, ces *dix ans* ne signifieraient rien.

Du reste, si telle avait été l'intention du législateur, il aurait dit : « *Les maisons seront badigeonnées sur l'injonction de la municipalité qui l'ordonnera au moins une fois tous les dix ans.* »

Mais le décret ne dit pas cela.

Il ne faut pas intervertir les mots ; il faut prendre le texte tel qu'il est : *c'est le badigeonnage qui est obligatoire ; ce n'est pas l'injonction.*

C'est au propriétaire que parle impérativement le décret de 1852, ce n'est pas à la Municipalité.

Du reste, entre les deux interprétations possibles d'un texte spécial, exceptionnel, en dehors des pouvoirs normaux des Maires, il faut choisir l'interprétation la plus stricte. *Les peines sont de droit étroit.*

Le badigeonnage décennal obligatoire est une véritable *servitude*. Or, les servitudes doivent être interprétées dans le sens le plus favorable à la *liberté* des biens.

Enfin, il faut admettre plutôt un système qui établit l'*égalité* de tous les propriétaires devant la loi, plutôt qu'un système qui favorise l'*arbitraire*.

Telles sont les principales considérations que M^e Chardiny a développées avec beaucoup de clarté et de talent, devant la Cour ; nous regrettons de ne pouvoir insérer ses conclusions *in extenso*. Mais ce que nous venons de reproduire suffit pour montrer la valeur et la force des arguments mis en lumière par l'honorable avocat.

Ces arguments ont convaincu la Cour d'appel qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, a réformé le jugement du Tribunal correctionnel, et renvoyé notre syndicataire des fins des poursuites.

Nous enregistrons avec plaisir un arrêt qui vient confirmer une

fois de plus, l'interprétation du Conseil d'Etat, c'est-à-dire la seule interprétation conforme au texte et à l'esprit de la loi et aux droits des propriétaires.

En terminant, nous croyons devoir ajouter que nous n'avons pas manqué de fournir à M. X..., notre syndicataire, qui était venu nous consulter, tous les renseignements, avis et documents de nature à éclairer sur ses droits et à assurer sa défense. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de nous mettre ainsi à la disposition complète de nos adhérents, toutes les fois qu'il nous est possible de leur prêter un concours efficace.

Nous publierons ultérieurement le texte complet de l'arrêt du 25 octobre 1899.

En attendant, nos syndicataires devront retenir qu'il ressort de cet arrêt :

1^o Que l'autorité municipale ne peut obliger les propriétaires de maisons riveraines de la voie publique à badigeonner leurs façades *qu'une fois tous les dix ans* ;

2^o Que cette mesure ainsi appliquée, suffit pour assurer le maintien des façades en état de propreté, sans imposer une charge excessive aux propriétaires.



DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Dimanche, 17 décembre, à 4 heures, avait lieu au Palais du commerce, avec la solennité accoutumée, la séance annuelle de la Société académique d'architecture, au cours de laquelle sont proclamés les lauréats des concours d'architecture et d'archéologie, et décernées les récompenses accordées aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite et leurs capacités professionnelles. Rien n'est réconfortant comme de voir ces braves gens recevoir, des mains de ceux qui sont le mieux à même de les juger, le témoignage d'estime et de considération que leur vaut une honorable carrière modestement remplie, et, pour leurs compagnons et amis qui sont venus les applaudir, c'est un précieux enseignement et un encouragement de constater la solidarité qui existe entre ces ouvriers et leurs patrons dont la cordiale étreinte vient encore ajouter un gage public de mutuelle sympathie. Aussi, est-ce justice de voir l'éclat de cette cérémonie rehaussé par la présence des autorités, des plus hautes personnalités de l'industrie et du monde du bâtiment.

Après de M. E. Bissuel, président de la Société académique d'architecture, se tenaient M. Martin, vice-président du Conseil de préfecture, représentant le Préfet ; M. Firmery, adjoint délégué du Maire ; M. A. Isaac, président de la Chambre de commerce ; M. Lesselier, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; M. Hirsch, architecte en chef de la Ville ; les membres du Conseil d'administration de la Société, MM. Bourbon, Desjardins, l'archier, Roux-Spitz, Porte, Thoubillon, Perrin, Rogniat, Benoit, M. Martial Paulique, membre de la Chambre de commerce, et un grand nombre de personnalités du monde des architectes et des industries du bâtiment.

M. Bissuel, président, a ouvert la séance par le discours suivant, où l'on sent tout son cœur, comme chaque fois qu'il s'agit de la profession qui lui est chère et qu'il s'adresse aux membres de cette grande famille que constituent les architectes et leurs dévoués collaborateurs les entrepreneurs :

1 Article 5 du Décret du 26 mars 1852 : « Les façades des maisons seront constamment tenues en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées, *au moins une fois tous les dix ans*, sur l'injonction qui sera faite au propriétaire par l'autorité municipale. Les contrevenants seront passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 francs. »

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Société académique d'architecture de Lyon, je remercie tous ceux qui sont venus assister à cette cérémonie. M. le Préfet, qui a bien voulu se faire représenter par M. Martin, président du Conseil de préfecture, un habitué de nos cérémonies; M. le Maire, en la personne de M. Firmery, adjoint, professeur à la Faculté des lettres, et qui contribue tout particulièrement à l'éclat de cette fête en mettant à notre disposition l'Harmonie municipale.

Par votre présence, Messieurs, vous montrez à tous que le pouvoir central et le pouvoir municipal ont une égale sollicitude pour toutes les questions qui peuvent améliorer et le travail national et le sort de l'ouvrier.

Je remercie M. le Président de la Chambre de commerce qui a bien voulu nous donner asile dans ce palais.

Je le remercie également et je le félicite de donner le bon exemple à notre Société en s'occupant des questions de viabilité et d'économie sociale qui intéressent notre cité.

M. le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs qui a bien voulu se joindre à nous et nous confier le soin de distribuer les médailles de la Chambre qu'il a l'honneur de présider.

M. le Président du Conseil des prud'hommes devant lequel se débattent les conflits entre patrons et ouvriers.

Nous espérons bien que l'audience d'aujourd'hui allègera sa besogne et lui enlèvera beaucoup de clients.

Je vous remercie, mes chers Confrères, de l'honneur que vous m'avez fait en me désignant pour présider cette cérémonie.

Si j'éprouve la crainte d'être au-dessous d'une tâche qui a été si bien remplie par mes honorables prédécesseurs, je me sens tout réconforté par votre appui bienveillant et par la satisfaction que nous éprouvons tous de participer à une œuvre de bien. (*Applaudissements.*)

La Société académique d'architecture de Lyon, qui fut fondée en 1830, par Chenavard, est la plus ancienne Société d'architecture de France.

Dès ses débuts, elle inscrit dans ses statuts cet article : *Encourager par des concours publics, soit les jeunes architectes, soit les dessinateurs, soit les ouvriers de profession relative à l'art de bâtir.*

Puis élargissant son programme, elle institua des concours d'archéologie, des concours techniques à l'Enseignement professionnel du Rhône.

Enfin, en 1892, l'un de ses membres les plus dévoués eut la bonne pensée d'instituer des récompenses pour les ouvriers et contremaîtres du bâtiment.

La Société acclama la proposition et son auteur, M. Porte.

Nous le remercions encore aujourd'hui, il a droit à votre reconnaissance et à la nôtre.

Cette bonne action ne fut pas la seule. Deux de nos anciens présidents ont contribué tout spécialement à l'éclat de nos distributions annuelles :

Casimir Echernier, en laissant sa bibliothèque pour être distribuée entre les lauréats des concours d'archéologie;

Etienne Journoud, en instituant une médaille de vermeil destinée à l'ouvrier qui est resté le plus longtemps chez le même patron;

Enfin notre confrère Benoit vient de faire une fondation analogue en souvenir de son père et de son grand-père.

Merci, mon cher Confrère, au nom de cette Assemblée. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons et nous avons bien d'espérer que ces bons exemples seront suivis par plusieurs d'entre nous.

C'est aujourd'hui la huitième fois que nous sommes à pareille fête, et je puis dire encore que l'architecte est, par sa situation, appelé à bien connaître les rapports qui existent entre patrons, contremaîtres et ouvriers.

Il connaît mieux que personne le dicton populaire :

« A bons ouvriers, bons patrons. »

Il sait que, si les mérites des ouvriers leur ont valu l'attachement de leurs patrons, ce sont aussi les bons patrons qui ont formé les bons ouvriers.

Notre génération a été plus que bien d'autres susceptible d'apprécier ces choses. Depuis un demi-siècle nous avons vu la construction prendre partout un développement extraordinaire et notre ville de Lyon subir des transformations colossales.

Nous avons vu construire des quais, des ponts, de larges rues assainissant de vieux quartiers, des monuments, une ville nouvelle sur la rive gauche du Rhône répondant à un accroissement de population de près de 200,000 habitants.

Pendant cette période, l'art de bâtir s'est transformé, l'emploi du fer, presque inconnu de nos pères, nous est devenu familier. La céramique a pris une part considérable dans l'ornementation de nos édifices et, tout dernièrement, le ciment armé est venu modifier de fond en comble la construction industrielle.

Les maîtres ouvriers d'autrefois ont su transformer leur outillage et l'organisation des chantiers. La machine élévatoire a remplacé le pauvre manoeuvre gravissant des échelles et montant sur son dos jusqu'au faite un beaot de mortier ou un moellon de Couzon.

Ils sont devenus des chefs d'entreprise, des industriels en un mot et, depuis quelques années, plusieurs d'entre eux ont occupé ou occupent une place honorable soit au Tribunal de commerce, soit à la Chambre de commerce. (*Applaudissements.*)

La multiplicité des chantiers rendant leur surveillance personnelle impossible, ils ont dû former des contremaîtres qu'ils ont choisis parmi les ouvriers les meilleurs.

L'expérience que nous avons malheureusement acquise avec nos cheveux blancs nous permet de dire qu'ils ont réussi dans cette formation et que les corporations lyonnaises du bâtiment possèdent un corps d'élite de sous-officiers.

Le personnel ouvrier s'est considérablement accru et, par suite, est devenu moins homogène; les nomades sont plus nombreux, mais il est resté de bonnes et solides souches mères.

A côté de ces bons résultats, il faut aussi en constater de moins heureux qu'il faut attribuer, non seulement aux exigences des impitoyables, mais surtout à l'esprit sceptique de notre époque.

Je veux parler de cet esprit d'insouciance, de laisser aller qui entraîne tant de gens à faire leur travail pour s'en débarrasser, de cet esprit qui leur fait dire : « Oh ! ça m'est bien égal, c'est bien bon comme ça ! »

Voilà, Messieurs, le pire défaut de tout travailleur, qu'il soit en blouse ou en redingote. Les peuples animés de ce triste esprit sont vite dépassés par leurs voisins, et le travail national passe la frontière.

Nous avons cru devoir signaler ce mal parce que la manifestation d'aujourd'hui montre que nous cherchons à le combattre.

Cela nous est d'autant plus pénible que c'est là le moindre défaut de nos ouvriers et contremaîtres.

Je disais tout à l'heure qu'il nous était resté de nombreuses souches mères de bons ouvriers. (*Bravos !*)

En effet, on peut constater avec une réelle satisfaction qu'il existe dans les corporations lyonnaises du bâtiment, un certain groupement bien spécial.

L'on voit des fils et des petits fils d'architectes, des fils et des petits-fils d'entrepreneurs, et enfin des fils et des petits-fils d'ouvriers se succédant dans la même maison.

Les uns ont vu naître les autres et il est résulté de cette continuité de rapports entre plusieurs générations, la tradition de bien faire et un réel sentiment de concorde et d'estime réciproque. (*Applaudissements.*)

Si nous venons aujourd'hui récompenser d'un côté ceux qui ont bien travaillé et travaillé longtemps chez le même patron et, d'un autre côté, ceux qui ont fait preuve de capacités exceptionnelles dans les travaux difficiles, nous pouvons dire en toute sincérité et de tout cœur que la fête d'aujourd'hui est une vraie fête de famille.

Continuons donc à travailler tous avec cet esprit de concorde qui pousse tous les membres d'une grande famille à s'entraider les uns les autres et à s'empêcher mutuellement de commettre quelque erreur ou quelque faute.

Si la Société académique d'architecture de Lyon pouvait, par ses fêtes annuelles, contribuer à l'amélioration de la grande corporation lyonnaise du bâtiment, elle serait heureuse d'avoir bien travaillé.

Au nom de la Société académique d'architecture, je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs, d'être venus en si grand nombre.

Nous sommes vos obligés. Vous nous engagez à recommencer. (*Applaudissements.*)

Avant de donner la parole à notre Secrétaire principal pour la lecture du palmarès, je dois la donner à notre jeune conférencier, M. Emile Bender, avocat à la Cour d'appel et docteur en droit, qui a bien voulu se charger de traiter devant nous une question toute d'actualité : *Les corporations et l'esprit d'association à Lyon sous l'ancien régime.*

M. Emile Bender, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, est l'un des membres les plus distingués de notre jeune barreau.

lyonnais. Ce sera pour ceux de nos lecteurs qui l'ont entendu, une bonne fortune de pouvoir posséder l'intéressante conférence de M. Bender que nous publions, et ceux qui n'assistaient pas à la séance trouveront un grand intérêt professionnel à suivre le jeune orateur dans les développements qu'il a donnés à son sujet :

LES CORPORATIONS DU BATIMENT et l'esprit d'association à Lyon

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Mesdames, Messieurs,

Je remercie Messieurs les Membres de la Société académique d'architecture et leur dévoué Président d'une invitation, dont je me souviendrai toujours comme d'un très grand honneur. C'est pour l'esprit un enseignement de haute moralité, pour le cœur le plus puissant des réconforts d'assister à une réunion comme la vôtre, où la supériorité morale et professionnelle des ouvriers reçoit de ses meilleurs juges une récompense méritée.

Dans une fête qui témoigne d'un si louable sentiment de solidarité, à des hommes déjà unis par des occupations professionnelles analogues comme par un lien de parenté, il m'a semblé opportun de rappeler comment nos pères avaient compris ces rapports d'association ; — ne serait-ce que pour mesurer le chemin parcouru depuis.

Sous l'ancien régime chaque corps de métiers rentrait dans les cadres d'une corporation. On avait ainsi, pour ne parler que des ouvriers du bâtiment, la corporation des maçons et tailleurs de pierres, celle des menuisiers, celle des charpentiers, celle des marbriers, etc.

Dans chacun de ces groupements, on distinguait trois phases hiérarchisées : l'apprentissage, le compagnonnage, la maîtrise. Au-dessus, pour administrer le métier, pour veiller à l'observation des statuts, les maîtres-gardes ou syndics jurés. Enfin, à côté de la corporation de métiers, une institution complémentaire, la confrérie.

Les étapes de la vie ouvrière étant ainsi marquées, caractérisons en quelques mots chacune d'elles. Leur trait commun et dominant est la réglementation la plus étroite, qui les place à l'antipode du grand principe moderne de la liberté du commerce et de l'industrie.

On débutait, ai-je dit, dans la corporation par l'apprentissage ; et cela n'allait pas sans quelques formalités :

Les parents de l'apprenti devaient passer un contrat avec le maître qu'ils avaient choisi. Le lien qui va en résulter n'est pas illusoire : le maître pourra, si l'apprenti s'échappe, le faire arrêter et reconduire à son domicile. Comme sanction, le temps déjà écoulé, avant la fugue du jeune homme, sera perdu pour lui. C'est un apprentissage à recommencer, et dans les corporations qui nous occupent, il ne pouvait pas durer moins de trois ans.

Trente sols, représentant l'enregistrement du contrat, devaient être versés aux maîtres-gardes, sans parler des quatre livres de cire blanche, destinées à « être employées au service divin », disent les statuts des maçons et tailleurs de pierre, en 1709.

Cet enregistrement sur les livres de la communauté avait surtout pour but d'exercer un contrôle sur le nombre des apprentis, que l'on voulait limité. Et cela, pour « éviter la misère publique et l'augmentation du nombre des pauvres ». Singulière méthode pour diminuer le nombre des pauvres que de refuser à un jeune homme le moyen d'apprendre un métier pour gagner sa vie ! La vérité, dépouillée de toute excuse hypocrite, est qu'on entendait éviter ainsi la concurrence et, par là, l'avilissement des salaires.

Si l'entrée dans l'apprentissage nécessitait certaines formalités, la sortie ou le *compagnonnage* était également semée d'obstacles.

Pour devenir compagnon, c'est-à-dire ouvrier, il fallait obtenir du maître qui vous avait instruit, peut-être fait des avances ou des fournitures, une quittance. Le droit d'inscription à payer aux maîtres-gardes était de 40 sols, qui, ajoutés aux 30 sols déjà versés avant l'apprentissage, montrent qu'on n'acquiesçait pas le droit de gagner sa vie par un salaire sans posséder déjà, par devers soi, quelques avances. La corporation, pour être obligatoire n'était nullement gratuite.

L'usage voulait en outre que l'on payât la bienvenue. C'était là un sacrifice purement volontaire. En 1709, nous voyons que le Consulat ordonne à des maçons de restituer les ouïls d'un nouveau compagnon qui entendait, par une économie abjection, réformer ce qu'il estimait un abus.

Un ouvrier maçon ou tailleur de pierres gagnait 25 sols. C'est peu pour un homme fait, exposé au chômage.

Il est vrai, — et c'est une remarque que ne manqueront pas de faire nos ménagères avisées, — que la livre de beurre a, comme on dit, singulièrement enchéri depuis lors. En 1770, la viande valait à Lyon 6 sols la livre, le pain bis 2 sols, le pain blanc 4 sols, la douzaine d'œufs 8 sols, une paire de souliers 4 livres, une chemise 2 livres, une paire de culottes 3 livres 10 sols.

On pouvait rester compagnon, ouvrier toute sa vie. On pouvait, et c'était l'exception, si l'on avait de l'ambition et les moyens de la satisfaire, devenir maître.

Car, ce n'était pas une petite affaire d'obtenir la *maîtrise* ; constatée par la lettre qui, scellée du cachet de la corporation, vous conférait le droit d'apposer une marque. Chaque maître avait la sienne. Certaines pierres de l'hôtel de Ville ou de la Charité nous donnent des exemples de ce qu'était la *marque* des maîtres tailleurs de pierres. Très simple, le plus souvent une croix, qu'il ne faut pas attribuer à la lame de quelque factionnaire désœuvré et artiste.

Le droit de signer ainsi ses œuvres et, en outre, d'ouvrir un atelier, de diriger des ouvriers, de gérer une boutique, nécessitait de nouveaux sacrifices pécuniaires. Au siècle dernier, il fallait verser au préalable 150 livres, ainsi réparties : 10 à l'Hôtel-Dieu, 10 à la Charité, 10 aux maîtres-gardes, 120 pour les affaires de la communauté.

Ajoutez à cela la prestation de serment du récipiendaire et la confection d'un chef-d'œuvre.

Ces obligations étaient toutefois allouées quand il s'agissait de la veuve d'un maître ou de son fils. Ce dernier ne payait que 30 livres, et on se contentait, pour lui, du demi-chef-d'œuvre.

Enfin, il fallait n'avoir pas subi de condamnations.

Vous voyez que, pour prétendre à la maîtrise, on devait être à la fois honnête homme et bon ouvrier.

Le soin de commander les trois bataillons de cette armée pacifique, que nous venons ainsi de passer en revue, revenait aux *maîtres-gardes*. Ils vont assurer la police et sauvegarder les intérêts matériels de la corporation. Ils jugeront les différends professionnels, sauf à voir leur sentence déférée au Consulat par le plaideur. Au reste, leurs fonctions sont résumées dans le serment que l'on exigeait d'eux et qu'ils prêtaient devant le Consulat : « Vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, bien et fidèlement exercer ladite maîtrise, observer et faire observer en tant qu'il dépendra d'eux les règlements de leur art et avertir le Consulat de tout ce qu'ils apprendront important au service du roi et de ladite ville pour la conservation et la tranquillité publique, particulièrement dudit art. »

Ceci fait, ils iront présenter leurs hommages au prévôt, aux échevins, au secrétaire de la ville, au sergent des arquebusiers. Et (comme nous sommes encore à une époque de vénalité), ils leur feront présent d'écus ou de louis d'or.

Grâce à ces sacrifices, à la dignité nouvelle dont ils sont investis, ils goûteront la consolation de s'asseoir à l'église dans un fauteuil et de promener dans les processions des cierges plus gros et plus ornés que ceux du commun.

Ils seront même investis d'une prérogative, assez curieuse pour l'historien, mais parfois dispendieuse pour les propriétaires d'immeubles urbains. A eux revenait le soin de désigner les maisons auxquelles il leur semblait opportun de faire des réparations. On peut croire qu'ils s'en acquittaient avec zèle. Il est vrai que les propriétaires, pour lesquels la « crise des loyers » avait été particulièrement cruelle, pouvaient, s'ils estimaient que la toiture ou la façade fut encore solide, en appeler au Consulat.

A côté de la corporation, il faut distinguer, ai-je dit en commençant, un groupement religieux et charitable, plus encore que professionnel, la *confrérie*. Plusieurs corporations s'unissaient sous la protection d'un même patron céleste. Pour les maçons et tailleurs de pierres, c'était saint Laurent. Ils avaient leur chapelle à Saint-Nizier. On y entendait une messe annuelle pour le repos des maîtres, compagnons ou apprentis décédés. Les amendes, les cotisations, les dons volontaires, étaient en principe appliqués aux nécessiteux de la confrérie.

Au jour de fête, la messe entendue, le pain bénit distribué, les confrères se répandaient en bruyantes cavalcades dans nos rues. Au son des fifres et des tabourins, rangés sous leurs bannières, ils déroulaient leur procession des Terreaux à Ainay, de Saint-Georges à Pierre Scize ; ou ils s'en

allaient planter un « may » devant la demeure de quelque puissant protecteur. Si le soleil se montrait engageant, ils franchissaient les portes pour se répandre dans les guinguettes de Bron, de l'Île-Barbe ou des Brotteaux, où l'on buvait le vin frais des coteaux de Sainte-Foy, en mangeant radisses, cache-museaux, bugnes ou craquelles.

Il faut dire, — au risque d'assombrir le tableau, — que le plus clair des ressources des confréries s'écoulait ainsi en ripailles. Elles n'ont, au total, distribué que peu d'aumônes et, ainsi que le démontre notre compatriote M. Godart dans sa savante étude de *l'ouvrier en soie*, elles n'ont pas produit les résultats qu'on pouvait espérer de leur principe charitable.

Elles font ainsi songer, moins à nos Sociétés de secours mutuels qu'à nos associations de cent kilos, dont le but est plutôt le culte des traditions de la vieille gaieté française.

Je ne parlerai pas du compagnonnage qui avait surtout pour but de faciliter à ses adeptes le tour de France. Ce sont les « bourses de voyage » de l'époque.

Dans la tourmente de 1791, les associations de l'ancien régime vont disparaître et, pendant près d'un siècle, il n'en sera plus guère question.

Il nous est facile maintenant, Mesdames et Messieurs, de dégager les résultats généraux de ces institutions.

L'actif du bilan n'atteindra pas un total bien élevé.

La corporation a donné à chaque corps de métier un point d'appui solide pour la défense de ses intérêts généraux. Elle assurait au travail et au salaire la stabilité. Elle poussait l'éducation professionnelle à sa perfection.

Mais elle tendait de toutes ses forces à restreindre la concurrence, à conserver le monopole des maîtres. Ses ressources pécuniaires, souvent absorbées par de longs procès, eussent été mieux employées à secourir les misères de la profession. La conception charitable de nos pères ne s'est guère élevée au-dessus de la simple et inefficace aumône. C'est là que les confréries elles-mêmes ont borné leur effort.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il ne faut pas trop regretter le « bon vieux temps » qui n'était bon que pour le très petit nombre des privilégiés. L'idée de venir en aide aux masses est toute moderne.

Il n'y a aucun parallèle possible, au point de vue de l'application des idées de solidarité entre la corporation ou la confrérie et les sociétés de secours mutuels, les syndicats, les coopératives, les institutions patronales, ou même les souscriptions publiques ouvertes dans nos journaux.

Notre XIX^e siècle a souvent été appelé le siècle des humbles, le siècle de l'association.

Ces deux formules ne heurteront personne dans un auditoire où tous sentent que l'humanité forme un tout naturel, dont aucun élément méritant ne doit être disjoint.

Ce souci du mieux-être des déshérités est le plus beau titre de notre siècle finissant à la gratitude de nos descendants. C'est là une des plus belles richesses de notre patrimoine moral. A vous, Mesdames et Messieurs, de l'augmenter encore et toujours par l'effort que vous reprendrez demain, par l'énergique poursuite d'un idéal de justice et de paix sociale, auquel la fête d'aujourd'hui est un touchant hommage.

A la suite de cette conférence très appréciée, l'Harmonie municipale s'est fait entendre, ainsi qu'à plusieurs reprises, pendant la lecture faite par M. Roux-Spitz, secrétaire de la Société, du palmarès que nous publions dans son entier pour rendre un hommage public à tous les lauréats de la Société académique d'architecture.

Concours d'architecture

Le concours d'architecture proposé cette année par la Société académique d'architecture de Lyon avait pour programme une *Académie des Beaux-Arts*, destinée aux réunions des Sociétés savantes et artistiques, aux fêtes, concerts et conférences, et surtout aux expositions des Beaux-Arts.

L'emplacement indiqué aux concurrents était un vaste quadrilatère compris entre la place Bellecour, la rue d'Amboise et une large rue reliant la place Bellecour aux Célestins.

Le 1^{er} prix : médaille d'or et 150 francs a été décerné à M. RAYMOND MOREL, élève de son père et de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

2^e prix : médaille de vermeil et 100 francs à M. CAMILLE NALLET, élève de M. Michel Collet.

3^e prix : à M. JEAN-BAPTISTE LABRANCHE, élève de M. Dubuisson.

Concours d'archéologie

Le concours d'archéologie, donné par la Société, offre chaque année, aux Lyonnais, un intérêt tout spécial.

Le programme de 1899 était : un essai de *reconstitution de l'église Saint-Paul*, vers le milieu du XVI^e siècle, en comprenant l'église Saint-Laurent, les cloîtres et dépendances, cimetières, etc., etc.

Le 1^{er} prix : médaille d'or, 150 francs et un ouvrage de la bibliothèque léguée par M. Echernier, est décerné à M. AMÉDÉE CATELAND, élève de son père.

Le 2^e prix : médaille d'or et 100 francs à M. THÉODORE REVOL, élève de MM. Huguet et Léon Curny.

Le 3^e prix : médaille d'argent et 50 francs à M. ALIX, élève de MM. Huguet et Rogniat.

Concours pour l'encadrement décoratif du tableau de la Société.

2^e prix et médaille de vermeil : M. JOANNÈS MAILLET, élève de M. Cahuzac.

La Société académique d'architecture félicite les jeunes lauréats de leurs consciencieux efforts et des résultats très sérieux qu'ils ont obtenus.

Une mention spéciale est due à M. Amédée Cateland pour sa reconstitution de l'église Saint-Paul dont les dessins sont vraiment remarquables.

M. Amédée Cateland est le troisième fils de notre honorable confrère. Les deux premiers ont déjà obtenu le prix d'archéologie de la Société :

En 1896, M. Emmanuel Cateland, pour ses reproductions des œuvres de Ferdinand Delamonce (l'entrée de la maison Tolozan et la porte de l'Hôtel-Dieu). En 1897, M. Joseph Cateland, pour sa reconstitution de l'amphithéâtre romain de Fourvières, le théâtre, le palais des empereurs et le forum d'après les substructions récemment découvertes et les travaux antérieurs de Chenavard.

Ces dessins remarquables feront partie de l'Exposition particulière de la Société académique d'architecture de Lyon à la grande Exposition de 1900.

Récompenses aux contre-maîtres et ouvriers

PERRIN LOUIS, né à Bourgoin (Isère) en 1829 (cinquante-neuf ans de service). — Entré en 1840, à l'âge de onze ans, chez M. Marion qui a eu pour successeurs MM. Tapet, Payre et Baud, puis Vernet et Berchet et enfin Perrin fils, entrepreneurs tailleurs de pierre à la Grive; Perrin est toujours resté fidèle à cette maison, ce qui lui fait cinquante-neuf ans de présence sur le même chantier.

Le travail était dur en 1840 et l'outillage primitif, un apprenti gagnait 35 centimes par jour tout en peinant beaucoup; mais Perrin ne se laissa pas rebuter, il prit goût quand même à son métier; devenu bon ouvrier il se fit remarquer par son intelligence, aussi fut-il choisi comme chef de chantier en 1856.

Dans ses fonctions de contre-maître, il s'adonnait tout particulièrement à la formation des apprentis tailleurs de pierre.

Pendant quarante-quatre ans son zèle et son dévouement ne se ralentirent pas.

Quel est le cube de la matière travaillée pendant cinquante-neuf ans de labeur? La plupart des maisons de Lyon possèdent des crosses et des lances taillées de la main de Perrin, il pourrait presque dire qu'il a placé sa pierre à chacun de nos édifices.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que Perrin fut également un excellent père de famille, sobre, rangé, et que, non moins dévoué à ses camarades qu'à ses patrons, il a réussi à mériter les sympathies et l'estime des uns comme des autres.

Perrin a, du reste, eu la rare satisfaction de voir son propre fils devenir propriétaire de la carrière où il avait travaillé toute sa vie.

La Société académique, heureuse de pouvoir montrer son estime à cet excellent chef de chantier, lui attribue sa première récompense en décernant à Louis Perrin une *médaille de vermeil* (fondation Etienne Journoud).

MANDON PIERRE-JEAN (dit EDOUARD), né à Sébious (Creuse) en 1844 (trente-neuf ans de service). — A débuté à l'âge de seize ans chez M. Dumond oncle, entrepreneur de maçonnerie; devenu ensuite ouvrier puis contre-maître, il s'est toujours fait remarquer par son dévouement, son zèle et son assiduité au travail. Il a passé toute sa carrière au service du même patron, soit trente-neuf ans.

Aujourd'hui, Mandon, retiré dans son pays natal, y vit du produit de sa propriété, jouissant ainsi du fruit de son travail et montrant, par son

exemple, qu'on peut être un simple ouvrier, élever quatre enfants et se retirer à cinquante-cinq ans avec un bien-être honorablement acquis.

Mais ce n'est pas sans peine qu'un pareil résultat a pu être obtenu ; Mandon, toujours assidu à son travail, trouvait moyen, bien avant l'ouverture du chantier, d'aider chaque matin sa femme dans le transport de ses marchandises au marché.

Ainsi se sont réunis les efforts des deux époux pour l'ordre, l'économie et la prospérité du ménage.

Ses trois fils, maçons comme leur père, peuvent être fiers de lui et n'auront qu'à marcher sur ses traces.

La Société académique d'architecture est heureuse de lui décerner une de ses principales récompenses, en donnant à Mandon Pierre-Jean une *medaille de vermeil* (fondation Frédéric Benoit).

ROUGE LOUIS, né à Ceyzérieux (Ain) en 1861 (vingt et un ans de service). — Est entré en 1878 comme ouvrier chez MM. Veronnet et Lesellier, entrepreneurs de plâtrerie et peinture.

Sauf deux années environ passées dans les ateliers de peinture de la Compagnie P.-L.-M. où ses patrons l'avaient envoyé pour apprendre le polissage, Rouge est resté dans la même maison pendant vingt et un ans.

Ouvrier laborieux et honnête, ses patrons l'ont, depuis une dizaine d'années, attaché à la direction des travaux et le considèrent comme un parfait contremaître.

A ces qualités Rouge joint celle de bon père de famille.

Il a cinq enfants et l'aîné qui commence son apprentissage avec lui, trouvera dans l'exemple paternel le moyen de devenir un ouvrier honnête et laborieux et plus tard aussi un contremaître habile et dévoué.

La Société académique voulant récompenser dignement ce méritant contremaître a décerné à Rouge Louis une *medaille de vermeil*.

DESCOMBES JOSEPH, né à Poule (Rhône) en 1857 (dix-sept ans de service). — Est entré en 1882 comme ouvrier menuisier dans les ateliers de M. Gouverne, entrepreneur de charpente et menuiserie, à Saint-Cyr-aux-Monts-d'Or.

Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses qualités professionnelles dans différents travaux difficiles qu'il a su mener à bien. Aussi l'a-t-on attaché à la maison en qualité de contremaître.

Très calme, très maître de lui, Descombes a bien ce qu'il faut pour conduire sûrement et utilement un personnel de menuisiers, en raison des nombreux détails que comporte ce métier.

A ses qualités professionnelles Descombes joint les plus sérieuses qualités morales.

Son père, menuisier à Poule, par une mort prématurée le laissa très jeune chef d'une nombreuse famille de quatre garçons et deux filles ; il s'acquitta avec conscience et dévouement de cette lourde charge et fit de ses frères de bons ouvriers menuisiers.

Marié et père de quatre enfants, Descombes est l'homme sérieux, rangé, estimé de ses patrons et respecté de ses subordonnés, possédant les qualités d'ordre et d'économie qui font les ménages heureux.

La Société académique d'architecture, appréciant les mérites de cet estimable contremaître, se plaît à lui en donner une marque spéciale en décernant à Descombes Joseph une *medaille de vermeil*.

PIQUE GABRIEL, né à Lyon en 1863 (quatorze ans de service). — Fils d'un entrepreneur de plomberie, habitant rue Servient, Pique n'avait que neuf ans lorsqu'il perdit son père ; trop jeune pour lui succéder, le fond fut vendu et à onze ans il entra apprenti chez M. Gille, puis chez MM. Thibaud, père et fils.

Entré à vingt-deux ans, comme ouvrier monteur, dans l'usine de MM. Berlie et C^{ie}, entrepreneurs de plomberie et bronze pour appareils d'éclairage, il fit preuve de qualités sérieuses et passait premier monteur un an après.

Les monteurs sont chargés d'assembler, sur un dessin grandeur d'exécution, les différentes pièces d'un lustre ou de tout autre appareil et de les braser pour en faire un tout ; ces pièces se chiffrent souvent par centaines.

Pique possédait si bien les qualités de soin, de précision et les connaissances nécessaires à ce genre de travail, qu'une maison concurrente le fit demander comme contremaître.

Il quitta la maison Berlie, mais il revint trois ans après également comme contremaître. C'est ainsi qu'il dirigea des travaux de premier ordre tels que les lustres du Casino d'Uriage, du Palais de Justice de Grenoble, etc., etc.

Obligé de se mettre à l'ouvrage très jeune, Pique s'est fait lui-même,

puissant à l'enseignement professionnel la plupart des connaissances qui l'ont fait réussir.

Très intelligent, sérieux et travailleur adroit, il est bon pour ses ouvriers et dirige son atelier sans bruit mais avec beaucoup de fermeté et d'équité.

La Société académique, voulant montrer combien elle apprécie ces belles qualités morales et professionnelles, a voulu attribuer à cet habile contremaître une de ses principales récompenses en décernant à Pique Gabriel une *medaille de vermeil*.

LEROUSSEAU (JEAN), né à Gioux (Creuse), en 1844 (vingt ans de service). — Fit, dans le 32^e de ligne, sept ans de service militaire et, ainsi que ses deux frères, la campagne de 1870.

Il essuya à Sarrebruck les premiers coups de feu de l'ennemi et il aime à raconter encore aujourd'hui, avec quel bonheur ses compagnons et lui burent des bocks de bière sur le territoire allemand envahi par son seul bataillon, mais ce semblant de victoire fut de courte durée.

Il assista ensuite aux batailles de Forbach, de Gravelotte où il fut blessé, et au siège de Metz, puis, fait prisonnier, il dut subir huit mois de captivité en Allemagne.

Rentré à Lyon il passa huit ans sur les chantiers de M. Dumont et entra, en 1879, chez MM. Gay et Bagnard, qu'il ne quitta pas depuis.

Bon travailleur, consciencieux, sobre et rangé, Lerousseau peut être considéré comme le modèle de l'ouvrier fidèle et dévoué.

Aussi son patron lui confie-t-il les travaux d'intérieur dans les locaux habités où l'on a besoin d'un ouvrier, non seulement adroit, mais encore d'une probité bien éprouvée.

C'est aussi un excellent père de famille ; de six enfants qu'il avait quatre seulement lui restent aujourd'hui ; ils ne manqueront pas de profiter des exemples qu'ils ont eus sous leurs yeux.

Pour reconnaître et récompenser les grandes qualités de cet honnête ouvrier, la Société académique d'architecture a décerné à Jean Lerousseau une *medaille d'argent*.

POCACHARD (BENOIT), né à Lyon en 1835 (trente-neuf ans de service). — Est entré en 1856 chez M. Champion, auquel ont succédé MM. Latonerie et Luneteau et enfin M. Tabard, entrepreneur de plomberie et zinguerie.

D'une conduite parfaite et d'une sobriété exemplaire. Pocachard n'a cessé, pendant les trente-neuf années passées dans la même maison, d'être un ouvrier dévoué et fidèle à son travail.

Il a assisté aux décès successifs de ses anciens patrons et leur garde un souvenir ému.

Pour récompenser ces trente-neuf années de services dévoués, la Société académique d'architecture a décerné à cet estimable ouvrier, Benoit Pocachard, une *medaille d'argent*.

BIZOLON (JOSEPH), né aux Avenières (Isère), en 1857 (vingt-trois ans de service). — Commença son apprentissage dans son pays natal, mais désireux de se perfectionner il vint à Lyon, en 1876, chez M. Marchal, entrepreneur de menuiserie, qui ne tarda pas à remarquer l'habileté et la droiture du jeune ouvrier.

Mais visant encore à plus de perfectionnement, Bizolon part bientôt s'initier aux travaux des grandes villes, Marseille, Bordeaux et Paris, où il travailla pour l'Exposition de 1878.

Après une année d'absence, il revint chez M. Marchal et sut vite se faire une spécialité des travaux d'art nécessitant une intelligence supérieure et une connaissance approfondie de son métier ; particulièrement habile pour les travaux soignés en chêne et noyer on ne le connaît sur les chantiers que sous le nom de *Bois dur*.

Depuis cinq ans, Bizolon remplit les fonctions de contre-maître avec un tact et une habileté qui lui ont valu, non seulement l'amitié de son patron, mais aussi l'estime de tous ceux qui travaillent sous ses ordres.

La Société académique d'architecture, désirant témoigner hautement sa satisfaction à cet excellent contre-maître, a décerné à Joseph Bizolon une *medaille d'argent*.

COMBAUDON (MICHEL), né à Saint-Quentin (Creuse), en 1853 (vingt-six ans de service). — Fils de maçon et enfant de la Creuse, il voulut être peintre-plâtrier ; après avoir fait son apprentissage à la campagne il entra à vingt ans chez M. Labasse, entrepreneur de peinture et plâtrerie, alors à ses débuts et ne le quitta plus jusqu'à ce jour, soit pendant vingt-six années consécutives.

Depuis vingt-quatre ans Combaudon remplit les fonctions de contre-maître.

Il joint à des capacités techniques peu communes une honorabilité absolue et une probité à toute épreuve. Plein de zèle et de dévouement, surveillant tout, voyant tout, Combaudon a certainement participé, pour une bonne part, au succès de la maison qu'il a vue naître et à laquelle il s'est dévoué.

Un collaborateur aussi précieux pour son patron doit forcément posséder les qualités que la Société académique recherche et récompense. Aussi décerne-t-elle à Michel Combaudon une *medaille d'argent*.

CLÉMENT MARTIAL, né à Gentioux (Creuse) en 1858 (vingt-trois ans de service). — Est entré à dix-huit ans chez MM. Paufigue frères, entrepreneurs.

Fils de maçon, il vint bien jeune à Lyon apprendre le métier de son père; ses patrons distinguèrent aussitôt en lui un garçon d'intelligence peu commune et s'appliquèrent, par des leçons qu'ils lui donnèrent eux-mêmes pendant les veillées d'hiver, à former un contremaître dévoué et suffisamment instruit pour faire face aux cas les plus difficiles.

Studieux et désireux d'arriver, Clément continua à s'instruire pendant les trois ans de service militaire qu'il fit au 40^{me} de ligne et qu'il acheva comme sergent-major.

Il fit la campagne de Tunisie en 1880-81 et mérita la médaille coloniale.

Tout récemment encore, les Chambres syndicales réunies de l'industrie du bâtiment à Paris lui ont décerné une récompense.

Clément est un collaborateur zélé, intelligent et très dévoué à ses patrons qui l'envoient diriger au loin des chantiers importants. C'est ainsi que des travaux lui furent confiés à Montpellier, au Havre et dans diverses villes d'Espagne; il dirige actuellement à Billancourt la construction d'une usine considérable pour la Compagnie générale des omnibus de Paris.

La Société académique d'architecture, pour récompenser les éminentes qualités de cet habile chef de chantier, se plaît à lui attribuer une des récompenses mises à sa disposition par la Chambre syndicale des entrepreneurs en décernant à Clément Martial une *medaille d'argent*.

CROTTE ANTOINE, né à Lyon en 1859 (vingt-deux ans de service). —

Après avoir fait son apprentissage sur les chantiers de divers travaux d'art du midi de la France, il entra à dix-huit ans chez M. Chatoux, entrepreneur de maçonnerie; ouvrier capable dont le zèle et la probité sont au-dessus de tout éloge, il a su, par ses excellentes qualités, se faire aimer et apprécier de tous ceux qui l'ont connu depuis vingt-deux ans.

Très dévoué à ses patrons, excellent camarade et sans aucune ambition, Antoine Crotte personnifie le bon ouvrier qui trouve dans l'accomplissement du devoir et son modeste salaire, une compensation suffisante à ses peines.

Orphelin dès le bas âge, il ignore les douceurs du foyer paternel. Livré à treize ans à ses propres ressources, il eut des débuts arides et difficiles.

Mais la lutte fortifie les âmes et, affermissant sa volonté, elle décupla son énergie et son ardeur au travail.

Aujourd'hui marié et père de six enfants, il vit heureux au milieu des siens, mettant tout son espoir dans leur avenir. De ses quatre garçons, l'aîné commence à travailler à ses côtés tout en suivant les cours du soir.

Ils ne peuvent, du reste, que suivre son exemple et ses conseils; à leur tour ils auront droit à l'estime et à la considération de tout le monde.

Pour récompenser ces vingt-deux années de services intelligents et dévoués, la Société académique d'architecture est heureuse de disposer d'une des récompenses offertes par la Chambre syndicale des entrepreneurs en décernant à Antoine Crotte une *medaille d'argent*.

GAILLARD (JEAN), né à Saint-Didier-sur-Doulon (Haute-Loire) en 1850 (trente-cinq ans de service). — Entré en 1864 chez M. Georges, prédécesseur de M. Debay, entrepreneur de maçonnerie à Caluire, il n'a plus quitté la maison depuis trente-cinq ans, ce qui lui a valu, en 1894, la médaille du Gouvernement accordée aux anciens ouvriers ayant plus de trente ans de service dans la même maison.

Ouvrier consciencieux et dévoué, Gaillard a toujours servi d'exemple aux jeunes camarades dont il est à la fois l'ami et le conseiller dévoué. Expert en son métier par la pratique de toutes sortes d'ouvrages, il trouva même le moyen d'être un maçon artiste et se fit une spécialité de ces rocailles, bassins pittoresques et croix en imitation de troncs d'arbres si recherchés par les communautés religieuses. Gaillard est aussi un courageux citoyen qui, maintes fois, fit preuve de dévouement dans les incendies comme pompier de la section de Caluire.

Membre de ce corps d'élite depuis vingt-cinq ans, Gaillard a été élevé depuis deux ans au grade de lieutenant.

Il fut, en 1870, soldat au 3^e régiment du génie, mais la maladie le terrassa au bout de quelques mois et ne lui permit pas de poursuivre la campagne.

Pour récompenser ces trente-cinq années d'intelligents et dévoués services, la Société académique d'architecture a attribué à ce laborieux ouvrier et bon contre-maître une des récompenses de la Chambre syndicale des entrepreneurs en décernant à Jean Gaillard une *medaille d'argent*.

VIROT (MICHEL), né à Lyon le 31 décembre 1851 (vingt-cinq ans de service). — Entra en 1874, après son service militaire, dans la maison Petit, qui est devenue la maison Petit et Montgolfier, entrepreneur de plâtrerie et peinture à Villefranche (Rhône).

Habile contre-maître et très dévoué à ses patrons, il leur resta fidèle et leur consacra vingt-cinq années consécutives.

Pendant de longues maladies que M. Petit, alors sans associé, eut à subir, Virot remplaça complètement son patron et ne laissa pas périliter les affaires.

Habile ouvrier, autant que collaborateur sérieux et dévoué, ses patrons lui confient les travaux les plus délicats. Il jouit, en outre, de l'estime de tous ceux qui ont été en rapport avec lui.

Voulant apprécier, comme il convient, les mérites de cet excellent contre-maître, la Société académique d'architecture se plaît à lui attribuer une des récompenses mises à sa disposition par la Chambre syndicale des entrepreneurs en décernant à Michel Virot une *medaille d'argent*.

BANQUET ANNUEL

A 7 heures, un banquet réunissait chez Maderni la plupart des membres de la Société académique d'architecture ainsi que ses invités.

M. Bissuel présidait, ayant à ses côtés M. Martin, vice-président du Conseil de préfecture; M. Peiron, avoué, conseil de la Société; M. Desjardins, vice-président de la Société; M. Lesselier, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs; M. Emile Bender, avocat, le conférencier de l'après-midi; M. Jacquet, président de l'Union architecturale du Rhône; MM. Hirsch, Roux-Spitz, X. Thoubillon, Tarchier, Porte, Bourbon, P. Perrin, Cateland, Benoit, Bernard, Naquin de Lippens, Bricot, Monot, Manigot, etc., etc.

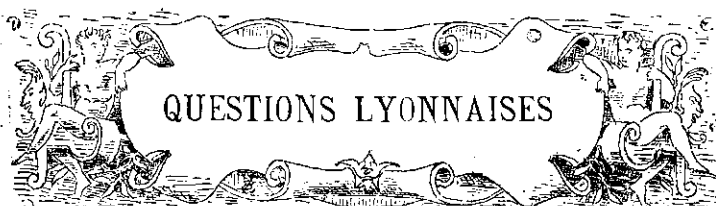
Au dessert, M. Bissuel présente les excuses d'un certain nombre de membres de la Société, empêchés, puis remercie à nouveau le représentant du Préfet, et le conférencier applaudi de la séance de l'après-midi; il adresse également des félicitations à M. Cateland, l'heureux père des lauréats de trois années consécutives des concours archéologiques de la Société. C'est ensuite avec une profonde émotion que M. Bissuel remercie ses collègues de la Société académique, auxquels s'était jointe l'Union architecturale, et qui viennent de lui offrir des palmes académiques d'honneur, lui donnant ainsi un solennel témoignage de toute la sympathique déférence qu'ils professent à son égard.

M. Martin transmet ensuite les regrets de M. le Préfet de n'avoir pu assister à la réunion et, dans une spirituelle improvisation, félicite la Société des efforts faits pour rapprocher le patron de l'ouvrier et porte un toast à son sympathique président.

M. Lesselier rend hommage à la mémoire de M. Journoud, ancien président, et lève son verre à tous les sociétaires.

M. Peiron clôt la série des toasts en remerciant le président, au nom du conseil judiciaire, des félicitations qui lui ont été adressées, et boit à la prospérité de la Société.

La soirée s'est terminée au milieu des conversations empreintes de la plus entière cordialité, et laissant à tous les assistants l'impression d'une Société où tous les cœurs sont épris d'un égal enthousiasme professionnel, et où tous les membres sont unis par une sympathie mutuelle, par des sentiments communs de réelle et pratique confraternité.



QUESTIONS LYONNAISES

A propos de l'Hôtel des Postes

Nous avons reçu une intéressante lettre d'un de nos lecteurs au sujet de notre dernier article sur la question de création d'un hôtel central des Postes.

Notre aimable correspondant s'élève contre ce projet, et il prétend que l'utilité d'une telle installation est absolument problématique ; il suffirait, d'après lui, pour améliorer ce service public, de multiplier les bureaux de quartier.

Certes, l'augmentation du nombre des bureaux secondaires s'impose à tous les points de vue et, à ce propos, nous partageons entièrement la manière de voir de notre lecteur, mais il ne faut pas confondre cette réforme, depuis si longtemps attendue par le public lyonnais, avec le projet d'établissement d'un hôtel central des postes, projet qui a aussi sa raison d'être.

En effet, chacun sait que la base de toute organisation postale rationnelle, quel que soit le pays, est la centralisation de toutes les correspondances à l'arrivée et aussi, dans beaucoup de cas, pour les départs. Il serait, d'ailleurs impossible de faire autrement pour les plis à destination des grandes villes, les bureaux expéditeurs ne pouvant connaître les groupements de rues, par quartier, de toutes les cités de l'univers.

La centralisation des arrivées étant ainsi indispensable, et celle des départs presque toujours nécessaire, il faut évidemment, dans une grande ville comme la nôtre, un local assez vaste pour que les divers services puissent y être assurés commodément, avec toute la rapidité désirable, d'autant plus que les échanges postaux s'accroissent considérablement en notre siècle de progrès.

Il s'agit donc de savoir si l'installation actuelle à Lyon est suffisante. L'Administration des postes dit non et, comme tous nos compatriotes se plaignent effectivement des déficiences de ce service public, qui ne répond plus aux exigences du moment, ainsi que l'ont maintes fois constaté les diverses enquêtes faites à ce sujet, la question de faire une nouvelle installation centrale, aménagée aussi de façon à être utilisée par le public dans d'excellentes conditions, s'est naturellement posée.

L'administration municipale avait d'ailleurs admis cette manière de voir et, il y a une douzaine d'années, ce programme rationnel a été près de recevoir une solution. Malheureusement, le choix de l'emplacement a soulevé d'assez grandes difficultés, et aucune proposition n'a pu être définitivement retenue par la Municipalité.

Nous avons pensé que l'amélioration projetée pouvait être avantageusement liée à une des transformations de voirie déjà prévue. C'est pour répondre à cette idée que nous avons soumis le projet d'emplacement à l'entrée du cours Lafayette, emplacement qui nous semble répondre à tous les desiderata.

Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il serait quand même désirable d'augmenter le nombre des bureaux de quartier, surtout pour les points excentriques.

D. C.

LA DURÉE DU TRAVAIL dans les Etablissements industriels.

Nous signalons particulièrement à nos lecteurs l'intérêt pratique qu'offre pour tout le monde des affaires notre excellent confrère la *Gazette judiciaire et commerciale* qui, à côté des questions de droit commercial trop

souvent négligées par les intéressés eux-mêmes, consacre une notable partie de sa rédaction à tout ce qui a trait à l'industrie et au commerce. Nous reproduisons d'après ce journal l'importante information suivante :

Par une dépêche du 5 novembre dernier, publiée au *Journal officiel* le lendemain et affichée dans le département, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a décidé que les chefs d'industrie auraient jusqu'au 1^{er} janvier 1900 pour appliquer l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, qui fixe la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

La Chambre des députés a, dans sa séance du 22 décembre courant, adopté une proposition de loi qui modifie sur ce point la loi de 1892. D'après les dispositions adoptées, la durée de la journée de travail dans les établissements mixtes serait immédiatement unifiée à onze heures pour tout le personnel : hommes, femmes et enfants, et réduite à dix heures dans un délai de quatre ans. Le Sénat va être appelé à se prononcer sur cette proposition.

En conséquence, le sursis précédemment imparti aux industriels est prorogé du 1^{er} janvier au 31 mars 1900.

— Voici, à titre de renseignement, le texte de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés et soumise aux délibérations du Sénat :

Article premier. — L'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 3. — Les jeunes ouvriers et ouvrières jusqu'à l'âge de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de onze heures par jour, coupées par un ou plusieurs repos, dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit. Dans les mines et minières, ils ne pourront être employés à un travail de plus de huit heures.

Au bout de deux ans, à partir de la promulgation de la présente loi, la durée du travail sera réduite à dix heures et demie et, au bout d'une nouvelle période de deux années, à dix heures seulement.

Dans chaque établissement, sauf dans les usines à feu continu, les repos auront lieu aux mêmes heures pour toutes les personnes protégées par la présente loi. Toute organisation de relais ou équipes tournantes est interdite.

Art. 2. — Il est ajouté à l'article premier du décret-loi des 9-14 septembre 1848 la disposition suivante :

Toutefois, dans les établissements de ce genre qui emploient des hommes adultes et des personnes visées par la loi du 2 novembre 1892, la journée ne pourra excéder onze heures de travail effectif.

Au bout de deux ans, à partir de la promulgation de la présente loi, la journée sera réduite à dix heures et demie, et, au bout d'une nouvelle période de deux ans, à dix heures seulement.

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE DE LYON

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES

paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

M. Paul MILLEFAUT

Sculpteur-Statuaire

Vous souvient-il d'un portrait merveilleux de ressemblance qui fut exposé au Salon dernier par un excellent peintre, M. Détan-ger, et qui représentait son ami Millefaut ? Car ce sont deux inséparables ; qui voit l'un est bien près de rencontrer l'autre. Leurs deux ateliers voisinent eux-mêmes dans le quartier d'Ainay.

Celui de Millefaut est situé rue Franklin, n° 18. De là l'artiste peut, entre deux cheminées, apercevoir son beau saint Michel planant avec ses ailes d'or sur la grande basilique de Fourvière, et je vous assure que le père caresse souvent du regard son enfant.

L'œil, en effet, de Millefaut est aussi caressant que son sourire et que sa parole toujours empreinte de cet accent chanteur de la Provence qu'il a gagné à son séjour prolongé à la Ciotat, dans l'atelier de Bossan. Quel âge a-t-il ? Cinquante ans au plus ; et c'est avec coquetterie qu'il dissimule les poils grisonnants dont s'émaille sa barbe. Drapé dans son grand mantelet italien, vous le prendriez pour un brigand de la Campagna romaine ; et c'est l'homme le plus aimable que je connaisse, le cœur toujours sur la main.

Paul-Emile Millefaut est né dans la Drôme, à la Roche-de-Glan, un des coins les plus pittoresques de la descente du Rhône, ce pèlerinage si cher aux artistes.

A quinze ans, il entre comme élève architecte chez Bossan, qui habitait alors Valence. Bossan, Dufraine et Fabisch furent ses maîtres ; on voit que Millefaut a de qui tenir.

Mais bientôt l'art l'emporte sur la pratique, et Millefaut

quitte l'architecture pour se donner corps et âme à la sculpture et vient demander à Lyon, avec une bourse que son département lui octroie, les conseils de Dufraine.

A dix-neuf ans, il entre à l'École des Beaux-Arts de Lyon et en sort en 1872, couvert de lauriers. Il était élève du cours du regretté Fabisch. Il le quitte alors pour voler de ses propres ailes et suit M. Bossan qui va lui confier, à la Ciotat, tous les travaux de statuaire entrepris pour la basilique de Fourvière.

Pendant quinze ans Millefaut reste sur les bords de la Grande Bleue, loin de Lyon et de ses amis, pour travailler sous l'œil du maître. Mais la mort de Bossan, en 1888, le ramenait à Lyon, qu'il ne devait plus quitter. C'est ici que Millefaut a produit ces belles œuvres de sculpture semées tout autour de nous.

Indépendamment des travaux de la basilique de Fourvière, de la statue colossale de saint Michel qui couvre l'édifice et de toutes les statues symboliques et décoratives de l'église et de la crypte, citons :

A la Caisse d'Épargne de Valence (Rey, architecte), les deux belles figures décoratives du fronton, la Paix et le Travail.

Dans l'église d'Ars, les deux beaux bas-reliefs des portes latérales ; église de Saint-Irénée, à Lyon, les statues de saint Irénée et de saint Joseph ; église de Sainte-Croix, le groupe de saint Joseph, saint Pierre et saint Paul ; église Saint-Vincent, bas-relief reproduisant le couronnement de la sainte Vierge.

Chapelle des Lazaristes, grande statue du Christ enseignant et deux groupes dans les chapelles latérales restaurées par M. Sainte-Marie Perrin.

A Grézieux-sur-Loire, un groupe du rosaire, la sainte Vierge et sainte Catherine de Sienne (Sainte-Marie Perrin, architecte).

A Marseille, la chapelle des Dominicains, toute la statuaire de la façade et le grand bas-relief du chœur (Pierre Bossan, architecte).

A Caluire, grand groupe dans la chapelle des Frères, Jésus au milieu des docteurs ; deux groupes dans les chapelles latérales.

A la Ciotat, une Assomption dans l'église.

A Besançon, grand groupe dans une chapelle (Pontier et Gaillard, architectes).

A Giers, tympan pour l'église (Pascalon, architecte).

Mais l'œuvre de Millefaut est très variée :

On cite de lui un très beau buste d'Emile Augier ; tout dernièrement le *Nouvelliste* lui confiait l'exécution de cette splendide statue de Jeanne d'Arc, en marbre blanc, qui orne la façade de son hôtel.

Le 8 décembre dernier, le cardinal-archevêque de Lyon bénissait dans la basilique de Fourvière, la belle statue de la Vierge qui domine le maître-autel et qui sort du ciseau de Millefaut.

Enfin, si vous voulez visiter avec moi son vaste atelier de la rue Franklin, où vous serez reçu avec une affabilité exquise, au milieu de trophées d'armes curieuses, de collections très intéressantes, de bustes multi-

ples, vous verrez le bon projet de la statue de Blandan, le buste du commandant Marchand, à l'étude, figure très vivante, bien animée ; également à l'étude, la création de Notre-Dame de Pellevoisin, le médaillon du feu sénateur Chavassieu, pour son tombeau, à Montbrison ; enfin, une statue en pied, symbolique, d'un superbe effet, de la duchesse d'Angoulême, mourant dans les flammes du Bazar de la Charité. La duchesse y paraît résignée, le regard fixé vers le ciel, les mains jointes, en prière. Quant aux détails de la toilette, ils sont scrupuleusement observés.

Ces œuvres figureront probablement au prochain Salon.

Dirons-nous que M. Millefaut est officier d'Académie ? Cette distinction lui était bien due ; il reçut les palmes des mains du Président de la République, en 1896. La même année, il était décoré de l'ordre de Saint-Grégoire le-Grand. Millefaut était officier du Nicham-Iftikar, de 1882. En 1886, il obtenait une médaille d'honneur pour acte de courage. Membre du jury d'admission à l'Exposition internationale de Lyon, en 1894, il y recevait une médaille d'or, dans la section des Beaux-Arts. Il est au-



M. PAUL MILLEFAUT

Hôtel V. Loire.

jourd'hui, et depuis plusieurs années, membre du Comité de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Voilà donc un homme de cœur et un artiste de grand mérite.

PIERRE VIREs.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Service municipal des eaux. — La ville de Lyon exploitera directement le service de distribution d'eau, à partir du 1^{er} janvier 1900.

Les tarifs actuellement en usage sont provisoirement maintenus, sauf en ce qui concerne les ménages occupant des logements d'une valeur locative inférieure à 500 francs qui paieront désormais, à partir du 1^{er} janvier, pour un robinet d'évier :

Logements de 300 à 499 fr. . . . 18 fr. par an.
— au-dessous de 300 fr. . . . 12 —

Les abonnés actuels de la Compagnie générale des eaux, appelés à bénéficier du tarif réduit indiqué ci dessus, n'ont pas à se déranger pour le moment. Ce n'est qu'après la présentation à leur domicile de la quittance de leur abonnement qu'ils devront se rendre dans les bureaux du service municipal des eaux, rue Grôlée, 13, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pour signer leur nouvelle demande en concession d'eau et pour en payer le prix sur la base du nouveau tarif. Le chef de famille, titulaire du bail, a seul qualité pour signer la demande en concession. Il devra présenter au service des eaux son bail écrit, et, à défaut de bail écrit, la quittance du dernier terme de loyer échu (pour les nouveaux locataires, cette dernière pièce sera remplacée par une déclaration signée du propriétaire ou du régisseur certifiant le prix annuel de la location).

Les mêmes pièces justificatives seront réclamées aux personnes dont le loyer est inférieur à 500 francs, et qui, n'ayant pas actuellement d'abonnement pour un robinet d'évier, se présenteront au service des eaux pour demander une concession de ce genre.

Toute fausse déclaration concernant le prix de la location entraînera le retrait ou le refus de la concession, ainsi que des poursuites judiciaires.

Les abonnés actuels de la Compagnie générale des eaux, qui ont un loyer de 500 francs et au-dessus, et les abonnés, industriels et commerciaux, n'auront aucune formalité nouvelle à remplir. Ils paieront le prix de leur concession d'eau contre la remise, qui leur sera faite à domicile, de la quittance habituelle. La partie de cette quittance afférente à l'année 1899 (du 24 au 31 décembre) reviendra à la Compagnie, la Ville devant bénéficier de la partie afférente à l'année 1900.

— Par arrêté en date du 15 décembre courant, M. Cordier, secrétaire général de la Mairie, a été chargé de l'organisation et provisoirement de l'administration du nouveau service municipal des eaux.

Par le même arrêté ont été nommés, à partir du 1^{er} janvier 1900, dans le service municipal des eaux, en remplacement d'employés de la Compagnie générale des eaux :

Inspecteur principal : M. Daydé (François-Eugène), conducteur de 1^{re} classe à la Voirie municipale (service des eaux et promenades);

Régisseur-comptable : M. Dayre (Joseph Louis), employé à la comptabilité de la Voirie municipale;

Inspecteur : M. Julien (Alfred-Marius), employé à la Voirie

municipale (service des eaux et promenades), déclaré admissible par voie de concours au grade de conducteur;

Sous-Inspecteur : M. Bardin (Etienne-Emile), surveillant des travaux de fontainerie à la Voirie municipale.

Les emplois occupés au service de la Voirie municipale par MM. Daydé, Julien et Bardin ont été supprimés.

Travaux de fontainerie des terrains militaires déclassés. — Par un décret en date du 1^{er} décembre 1899, M. le Président de la République a approuvé le traité de gré à gré des 22 septembre-4 novembre 1889, passé avec MM. Pérignon, Vinet et C^{ie}, en vue de l'exécution des travaux de fontainerie sous les voies ouvertes dans la 1^{re} section des terrains militaires déclassés sur la rive gauche du Rhône, à Lyon.

Ecole des Beaux-Arts. — Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 2 décembre 1899, M. Dufraine, professeur de l'Ecole des Beaux Arts de Lyon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1900.

— Par arrêté ministériel en date du 6 décembre 1899, l'emploi de professeur spécial de dessin, d'après le modèle vivant, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, a été supprimé et le titulaire de ce cours, M. Poncet, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

La fête de la Société de patronage pour les Enfants pauvres. — Samedi, 23 décembre, la Société de patronage pour les Enfants pauvres de la ville de Lyon offrait au Grand-Théâtre sa fête annuelle à ses souscripteurs et bienfaiteurs, au profit de l'Œuvre. Le programme que nous avons annoncé dans notre dernier numéro a été brillamment exécuté avec un plein succès. La Société a, parmi nos abonnés et lecteurs, de si nombreux amis, elle trouve dans le monde des entrepreneurs de telles sympathies, son but philanthropique et social y est si bien compris et y compte de si sincères appuis, que nous ne pouvons passer sous silence une des manifestations publiques de son existence, un des moyens qu'elle emploie pour augmenter ses ressources et ses effets matériels tout en procurant à ses bienfaiteurs un délassement artistique.

Une très brillante assistance avait tenu à manifester son intérêt pour les enfants pauvres : nous y avons remarqué M. Leroux, préfet du Rhône, et M^{me} Leroux; MM. Marty et Just, secrétaires de la Préfecture; MM. Couture et Bonhomme, chefs de cabinet du Préfet; M. le commandant Wuilliam, représentant le général Zédé; le président de la Société, M. le Dr Cazeneuve, vice-président du Conseil général du Rhône; le vice-président du Patronage, M. H. Fournier, président du Conseil des prud'hommes; MM. Benassy, Bischoff, Bolard, Péronnet, Robin, conseillers municipaux; M. Robin, avocat; MM. Grialou, Molard; le Dr Lannois; MM. Day, Foraz, Brachet, entrepreneurs; un grand nombre d'officiers de toutes armes.

Les aimables artistes qui avaient prêté leur concours à la fête ont été acclamés : à M^{me} Tournié a été offerte une palme or et argent de toute beauté, avec ruban aux couleurs de la Société; M. Mondaud, rappelé plusieurs fois après sa magistrale exécution du Noël d'Adam qu'il a dû bisser, a reçu également une palme d'or, enrubannée aux couleurs du patronage; M^{mes} Walter et Avelly et la toute gracieuse première danseuse, M^{lle} Cerny, ont reçu de superbes bouquets.

Nous ne saurions passer sous silence la façon dont l'orchestre, sous la direction de M. Miranne, a rendu la séduisante partition de Massenet, non plus que la perfection avec laquelle M. Gache, le nouveau chef de l'Harmonie municipale, a fait exécuter à sa phalange les divers morceaux inscrits au programme.

Tous ceux qui ont contribué au succès de cette fête de bienfaisance ont droit à une mention : à ce titre nous reproduisons le

sonnet de M. Dallaire, employé dans les bureaux de l'Administration municipale, qui chaque année paie son tribut par une délicate composition.

L'HIVER

L'entr'ouvre les rideaux de l'étroite fenêtre,
Qui jette dans ma chambre un rayon de clarté ;
Et je risque au dehors un regard attristé...
Un frisson de froidure aussitôt me pénètre.

Sous son manteau d'hermine aux reflets de salpêtre,
La nature en sommeil cache sa nudité.
Les oisillons transis ont perdu leur gaité,
Ne trouvant plus au nid l'habituel bien-être.

Que l'hiver est cruel !... Je songe aux malheureux,
Aux mères qui n'ont pas, pour leur progéniture,
Bonne table, bon feu et chaude couverture !

Qu'ont-ils fait, ces enfants, pour ne pas être heureux,
Puisqu'à d'autres le sort réserve sa clémence ?
Apportons-leur, ce soir, un rayon d'espérance !

Ajoutons qu'une quête faite par des jeunes filles et des dames patronesses a produit environ 350 francs, apportant un nouvel appoint aux résultats matériels de cette fête réussie en tous points et qui témoigne de la part du Bureau du Patronage d'une grande activité, d'un zèle méritoire et justement récompensé par le succès pour atteindre le but humanitaire de la Société de patronage pour les Enfants pauvres.

Le palais de la Métallurgie à l'Exposition de 1900. — Le palais de la Métallurgie, situé au pied de la Tour Eiffel et en bordure de l'avenue de la Bourdonnais, fait pendant au palais des Arts libéraux, qui s'élève de l'autre côté de l'avenue tracée dans l'axe de la tour.

Ce palais a une surface de 10.500 mètres carrés et se compose de quatre galeries se coupant à angle droit, laissant entre elles un large hall rectangulaire.

Au milieu, et légèrement en avant de la façade qui donne sur le palais des Arts libéraux, s'élève un dôme ayant à peu près la forme d'une tiare gigantesque.

Un porche monumental s'ouvre dans ce dôme. Il est surmonté d'un campanile, dans lequel sera installé un carillon de trente-deux cloches. La plus grosse de ces cloches aura 1 mètre de diamètre à l'ouverture; la plus petite, 19 centimètres seulement. Elles les pèseront respectivement 850 et 4 kilogrammes.

Le palais coûtera environ 2 millions de francs.

Crédit Foncier de France. Succursale du Rhône, 7, rue des Archers. — Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a décidé, à raison des nouvelles conditions du marché monétaire d'élever à 4 fr. 30 0/0 le taux d'intérêt qui n'était jusqu'à présent que de 4 0/0.

Ce qui porte l'annuité pour soixante quinze ans de 4 fr. 21 à 4 fr. 48.

Adjudication au P.-L.-M. — M. A. Pavy vient d'être déclaré adjudicataire de l'exécution des travaux d'asphaltage dans l'étendue du troisième arrondissement de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., pour les années 1900, 1901 et 1902. La mise à prix était de 37.000 francs; le rabais, 16 0/0.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

BALLON-ÉCHAFAUDAGE

Un ingénieur architecte, M. Letorey, vient de faire breveter un engin économique et pratique, absolument nouveau, pour l'exécution de certains travaux à grande hauteur à l'intérieur ou à l'extérieur: vérification de solidité, métrés, nettoiyages, relevés de

détails artistiques par la photographie, les moulages ou tout autre procédé, et, au besoin, l'établissement de premières attaches pour échafaudages volants ou fixes.

Cet engin consiste en un ballon captif d'un agencement tout spécial, permettant à un ou plusieurs artistes ou ouvriers, de procéder aux travaux de peinture, décoration, dorure, etc., soit en se tenant sur une plateforme spécialement disposée à la partie supérieure du ballon et communiquant à l'aide d'un large tube traversant le ballon verticalement à la partie centrale, soit encore en se tenant sur une sorte de balcon accroché à l'équateur.

Des dispositions ingénieuses ont été étudiées par l'inventeur éclairé d'un ingénieur-constructeur spécial, M. Surcouf, pour répondre aux besoins des différentes applications énumérées ci-dessus et mettre cet engin à la disposition de toutes entreprises administratives ou particulières à des conditions pratiques et économiques permettant d'exécuter des travaux depuis de longues années retardés pour des questions budgétaires.

(*L'Immeuble de la Construction dans l'Est*)

BIBLIOGRAPHIE

SIX JOURS GRATUITS A L'EXPOSITION

Enfin, le voici, il vient de nous arriver, le livre le plus attendu, le plus désiré, le plus réclamé par tous et par toutes, l'ami et le conseiller des familles, le trésor des ménages, — le plus utile et le plus attrayant des almanachs populaires, — **l'Almanach Hachette**.

Il nous arrive joyeux et pimpant, tout rajeuni en ses pages nouvelles et inédites, et en ses 1029 gravures qui en font le livre à bon marché le plus illustré qui existe.

Quel attrait pour notre curiosité que les articles dont voici les titres : « Tout l'or du monde pour 2 sous. — Ce qu'un petit Français coûte à élever. — Comment nos filles peuvent-elles gagner leur vie ? — Ce qu'un homme boit, mange et fume en 50 ans — Connais ta bicyclette. — L'art de faire son testament. — Peut-on être enterré vivant ? » etc., etc.

Comme les années précédentes, l'*Almanach Hachette* nous vient encore les mains pleines.

Il nous offre pour 18.000 francs de primes, sans compter les bons d'achat, le portrait photographique et la carte d'identité qui peut servir de pièce justificative et même de passeport en voyage, et qui donne droit à un portrait photographique gratuit et à une assurance personnelle de **2 500 francs** pour 5 francs en cas d'accident, assurance garantie par la Cie l'Urbaïne et la Seine.

Ma's ce n'est pas tout.

Outre la bourse de 3950 francs dont bénéficiera une orpheline désignée par voie de suffrages, l'*Almanach Hachette* offre, pour 1900, à seize ouvriers ou ouvrières de les transporter gratuitement à Paris, de les nourrir et de les loger pendant les six jours qu'ils emploieront à visiter l'Exposition.

Pour réaliser cette pensée, l'*Almanach Hachette* fait appel à tous ses Lecteurs et leur demande de désigner, à raison de quatre ouvriers pour chacune des quatre régions de la France, seize travailleurs qui, à la fierté d'être élus par ceux qui les connaissent, joindront le profit d'un enseignement ardemment souhaité et la joie d'être les témoins de l'affirmation la plus haute de la Gloire de la Patrie.

L'*Almanach Hachette* compte sur l'initiative de tous, Autorités municipales, Chambres de commerce, Corporations, Syndicats, Associations Patronales, Ouvrières, etc., en un mot sur l'aide de tous les gens de bonne volonté.

A cette belle fête du Travail, n'est-il pas juste de convier ceux qui y ont le plus contribué, ceux que leur tâche ou leurs ressources auraient tenus éloignés de Paris ?

Les lecteurs de notre journal contribueront aussi, nous n'en doutons pas, à faciliter la réussite de cette bonne et généreuse idée de l'*Almanach Hachette*.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Du 22 au 26 décembre

Rue Lainerie et place Saint-Paul. — Gare, Prop., Compagnie du funiculaire Saint-Paul à Fourvière.

Rue Saint-Antoine, 30. — Bâtiment, Prop., M. Rebeuf, rue Saint-Antoine, 30.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 21 décembre. — *Mairie de Lyon* — Services municipaux. Travaux neufs et d'entretien concernant les plantations d'arbres. Soumissionnaire : M. Duret, 1 p. 100. — Adjud., M. Fozaz, entrepreneur, quai Saint-Antoine, 32, 2 p. 100 de rabais.

Jura. — 21 décembre. — *Préfecture* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Gigny. Appropriation d'une maison pour l'école des filles. Montant des travaux, 7.859 fr. 18. Soumissionnaires : MM. Maurice Trossy, 5 p. 100. — Jean-B. Depros, 5,45 p. 100. — Adjud., M. Antoine Zanada, à Geniugey, 6,37 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Augisey. Construction d'un lavoir communal. Montant des travaux, 4.303 fr. 11. Soumissionnaire : M. Léon Luquet, 0,05 p. 100. — Adjud., M. Maurice Trossy, à Montmorot, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Rotalier. Réparations aux fontaines. Montant des travaux, 1.339 fr. 98. Soumissionnaire : M. Léon Luquet, 4,55 p. 100. — Adjud., M. Maurice Trossy, 5 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 20 décembre. — *Mairie de Dôle.* — Chefserie du génie de Besançon. Travaux à exécuter dans la place de Dôle pendant les années 1900 à 1905 inclus. Montant annuel, 2.500 fr. — Soumissionnaires : MM. Pierre Fontbonne, 19,10 p. 100. — Joseph Roux, 13 p. 100. — Pierre Tézier, 17,25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Louis Simon, à Dôle, 10 p. 100 d'augmentation.

Ministère de la Guerre. — 21 décembre. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Chefserie de Nîmes. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Nîmes pendant les années 1900 à 1902 inclus. — Soumissionnaire : M. Sabatier, 22 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. J.-B. Arnaud, rue Terraupe, à Nîmes, 20 p. 100 d'augmentation.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 9 janvier, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un Lycée de jeunes filles sur la masse de terrain comprise entre la place Saint-Pothin, la rue Vendôme, la rue Vauban et l'avenue de Saxe. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment et pierre de taille. Montant des travaux, 717.105 fr. 64. Cautionnement, 35.000 fr. — 2^e lot. Charpente en fer et charpente en bois. Montant des travaux, 139.535 fr. 59. Cautionnement, 7.600 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Montant des travaux, 42.343 fr. 95. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont. des travaux, 129.616 fr. 20. Cautionnement, 7.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux, 75.838 fr. 37. Cautionnement, 4.000 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 97.445 fr. 51. Cautionnement, 5.600 fr. — 7^e lot. Mosaique. Mont. des travaux, 24.593 fr. 53. Cautionnement, 1.600 fr.

Visa des certificats par M. Delorme, architecte directeur des travaux, avenue de Saxe, 137, à Lyon. Ils seront présentés à son bureau, douze jours au moins avant l'adjudication.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 11 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Enlèvement des immondices déposées sur les voies publiques du VI^e arrondissement de la ville de Lyon ou provenant du balayage de ces voies. Bail pour les années 1900, 1901 et 1902. Dépense annuelle, 27.600 fr. Cautionnement provisoire, 1.300 fr.

Le cahier des charges relatif auxdits travaux est déposé à la mairie centrale (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 25 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Reconstruction des petites serres au parc de la Tête-d'Or. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries, charpente en bois, couverts en tuiles, refecton d'allées. Montant des travaux, 81.732 fr. 95. Cautionnement, 8.000 fr. — 2^e lot. Charpente métallique. Montant des travaux, 157.634 fr. Cautionnement, 15.000 fr. — 3^e lot. Vitrerie et peinture. Montant des travaux, 43.292 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 4^e lot. Zinguerie et fontainerie. Montant des travaux, 10.632 fr. 10. Cautionnement, 2.000 fr.

Les plans, devis, cahier des charges et bordereaux des prix relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 18 janvier 2 heures. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux, pendant les années 1900, 1901 et 1902.

PREMIÈRE SÉRIE. — Bâtiments communaux et locaux en location. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment, par an, environ 10.000 fr. Cautionnement, 1000 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, par an, environ 12.000 fr. Cautionnement, 1200 fr. — 3^e lot. Serrurerie, par an, environ 6000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, par an, environ 12.000 fr. Cautionnement, 1200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises; travaux concernant le service des eaux; travaux concernant le service du gaz, par an, environ 10.000 fr. Cautionnement, 1000 fr.

DEUXIÈME SÉRIE. — Groupes scolaires et écoles dans des locaux en location. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment, par an, environ 10.000 fr. Cautionnement, 1000 fr. — 2^e lot. Charpente et me-

nuserie, par an, environ 12.000 fr. Cautionnement, 1200 fr. — 3^e lot. serrurerie, par an, environ 8.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, par an, environ 25.000 fr. Cautionnement, 2500 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises; travaux concernant le service des eaux; travaux concernant le service du gaz, par an, environ 15.000 fr. Cautionnement, 1500 fr.

TROISIÈME SÉRIE. — Bâtiments et locaux affectés à l'enseignement supérieur et secondaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment, par an, environ 6000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, par an, environ 6000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Serrurerie, par an, environ 4000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, par an, 8000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et couverture en ardoises; travaux concernant le service des eaux; travaux concernant le service du gaz, par an, environ 6000 fr. Cautionnement, 600 fr.

QUATRIÈME SÉRIE. — Grands édifices et services spéciaux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment, par an, environ 8000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, par an, environ 12.000 fr. Cautionnement, 1200 fr. — 3^e lot. Serrurerie, par an, environ 8000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, par an, environ 12.000 fr. Cautionnement, 1200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et couvertures en ardoises; travaux concernant le service des eaux; travaux concernant le service du gaz, par an, environ 10.000 fr. Cautionnement, 1000 fr.

Les paquets renfermant les soumissions et les certificats sous enveloppe distincte devront être déposés dans une boîte installée salle des Pas-Perdus, à l'Hôtel de Ville, les jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 janvier 1900. Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau).

Rhône. — Mercredi 24 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Reconstruction des petites serres du parc de la Tête-d'Or. Installation du chauffage. Les constructeurs et les établissements industriels qui désireraient concourir à l'adjudication de ces travaux, lesquels sont évalués à la somme de 52.400 fr., devront déposer à la Mairie centrale (5^e bureau), au plus tard le 24 janvier 1900, terme de rigueur, leur soumission sous pli cacheté.

Les concurrents devront joindre à leur soumission les certificats et pièces justificatives indiqués par le cahier des charges. Ils devront également y joindre un récépissé constatant le versement à la Caisse municipale, à titre de cautionnement provisoire d'une somme de 5.000 fr.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Hôtel de ville (5^e bureau).

Jura. — Jeudi 11 janvier, 2 heures. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Frébuans. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis de M. Vanille, architecte à Beaune, à 20.442 fr. 10. A valoir, 2235 fr. 38. Cautionnement, 680 fr. — 2^e lot. Quintigny. Couverture de deux lavoirs et construction d'un abreuvoir. Travaux évalués par le devis de M. Lambert, agent-voyer cantonal à Bletterans, à 2400 fr. 13. A valoir, 279 fr. 22. Cautionnement, 80 fr. — 3^e lot. Cernon. Réparations aux maisons d'école. Travaux évalués par le devis de M. Sathonnet, agent-voyer cantonal à Arinthod, à 946 fr. 81. A valoir, 105 fr. 83. Cautionnement, 30 fr. — 4^e lot. Vernantais. Construction d'un préau à l'école des garçons. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 648 fr. 80. A valoir, 101 fr. 20. Cautionnement, 20 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la Préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 11 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Frébuans. Amélioration du régime des eaux. Devis de M. Vandelle, architecte à Beaune. Montant des travaux, 10.442 fr. 50. A valoir, 2.235 fr. 38. Total, 22.677 fr. 88. Cautionnement, 680 fr. — 2^e lot. Quintigny. Couverture de deux lavoirs et construction d'un abreuvoir. Devis de M. Lambert, agent voyer cantonal à Bletterans. Montant des travaux, 2.400 fr. 13. A valoir, 279 fr. 22. Total, 2.679 fr. 35. Cautionnement, 80 fr. — 3^e lot. Cernon. Réparations aux maisons d'école. Devis de M. Sathonnet, agent voyer cantonal à Arinthod. Montant des travaux, 946 fr. 81. A valoir, 105 fr. 83. Total, 1.052 fr. 64. Cautionnement, 30 fr. — 4^e lot. Vernantais. Construction d'un préau à l'école des garçons. Devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. Montant des travaux, 648 fr. 80. A valoir, 101 fr. 20. Total, 750 fr. Cautionnement, 20 fr.

Visa par l'auteur du projet, huit jours au moins avant l'adjudication pour le 1^{er} lot.

Loire. — Samedi 6 janvier. — *Préfecture.* — Service vicinal. Cylindrages à vapeur à exécuter sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun pendant six années, de 1900 à 1905 inclusivement. — 1^{er} lot. Arrondissement de Saint Etienne. Mont. des travaux prévus, 37.620 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Arrondissement de Roanne. Montant des travaux prévus, 51.000 fr. Cautionnement 600 fr. — 3^e lot. Arrondissement de Montbrison. Mont. des travaux prévus, 24.960 fr. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements à la préfecture (1^{re} division), ou au bureau de l'agent voyer en chef.

Saône-et-Loire. — Lundi 15 janvier, 1 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Louhans.* — L'Abergement-Le-Guisery. Chemin n° 10 vicinal ordinaire de la Froidière au chemin vicinal ordinaire n° 16 de Simandre. Construction d'un ponceau sur le bief de Loire. Montant des travaux, 1.667 fr. 57. Somme à valoir, 182 fr. 43. Total, 1.850 fr. Cautionnement, 100 fr.

Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Jeudi 18 janvier, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Gréy-sur-Isère. Construction de fontaines publiques au chef-lieu. Montant des travaux à adjudger détaillés au devis estimatif, 11.140 fr. 95.

Somme à valoir pour dépenses imprévues et honoraires de l'auteur du projet, 850 fr. 04. Total, 12.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 heures du matin à 11 h. 1/2 et de 2 à 4 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

Ministère de la Guerre. — Lundi 8 janvier, 11 heures. — *Mairie d'Arles.* — Génie militaire. Chefferie de Marseille. Place d'Arles. Adjudication des travaux d'entretien. — Le montant annuel des dépenses est approximativement de 5000 fr. Les demandes de soumissions devront parvenir au chef du génie à Marseille, avant le 1^{er} janvier 1930. L'envoi des soumissions par lettres recommandées sera admis jusqu'au 6 janvier.

Pour renseignements s'adresser au bureau du génie, à Marseille, rue Fougère, 17, et à Digne, chez le casernier du génie, à la caserne Calvin.

Ministère de la Guerre. — Samedi 27 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Privas.* — Service du génie. Place de Privas. Chefferie d'Avignon. Adjudication des travaux à exécuter dans la place de Privas pour l'entretien des bâtiments militaires pendant les années 1900 à 1903 inclus. La dépense moyenne des travaux d'entretien s'est élevée pendant les trois dernières années à la somme de 4.090 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de service du génie, rue Joseph-Vernel, 32, à Avignon et à la caserne Rampon, à Privas, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 7 mars, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Direction d'artillerie de Grenoble. Place de Valence. Fourniture de 10.0 tonnes de charbon nécessaires pour l'alimentation de générateurs de vapeur de la cartoucherie de Valence, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1900.

Le cahier des charges indiquant les clauses et conditions de cette fourniture est déposé à la direction d'artillerie de Grenoble et à la cartoucherie de Valence.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	195 75	100 »
— en planche rouge	240 »	» »
— — jaune	197 50	202 50
Etain Banca en lingots	365 »	315 »
— Billiton et détroits en lingots	382 50	385 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	51 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	51 »	55 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	53 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	85 50	» »
— — Autres marques	87 50	» »
Nickel brut pour fonderie	525 »	» »
— laminé	575 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	535 »	» »
— laminé	625 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	29 50	30 50
Fer à double T, AO	25 50	26 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	33 50	34 50
Mercuré le kilo	675 »	100 »

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société en commandite par actions sous la dénomination de Société du Family-Hôtel de Virieu-Pélussin. — Raison sociale : Eugène Anrès et Co. — Siège social provisoirement à Lyon, rue de la Barre, 10. Durée 50 ans. Objet de la Société : construction et exploitation d'un hôtel pour familles et de villas, à Pélussin (Loire), lieu de Virieux, achat, location, vente de tous meubles et immeubles nécessaires à la Société. Capital social : 20.000 fr. divisé en 2.000 actions de 100 fr.

Grenoble. — Liniger et Kubuck, appareils électriques, 6, Grande Rue. Durée 15 ans. Capital 10.000 fr. 15 novembre.

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Lundi 1^{er} janvier, deuxième représentation de *Cendrillon*, conte de fées en 4 actes et 6 tableaux de Massenet. Rideau à 8 heures.

Théâtre des Célestins. — Lundi 1^{er} janvier, en matinée, le *Chevalier de Maison-Rouge*; le soir, la *Porteuse de Pain*.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — En matinée et en soirée, *Ah! penses-tu!* la grande revue locale, avec l'original clown Sparrow; les six chanteurs des rues; la fameuse course de taureaux, avec mise à mort : les huit sœurs Bisera, instrumentistes, et le *Vieux Marcheur* chorégraphe.

Casino des Arts. — Tous les soirs, spectacle John Helvett et son original théâtre mécanique, une merveille d'ingéniosité et de précision : les acrobates Zenarys; le comique Laurvald d'une gaieté communicative et d'une verve sans cesse éveillée; la belle et jolie chanteuse Seviene.

A l'étude : *Ohé les Gones!* revue locale de MM. Verdellot et R. Cinoh.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, concert : les brillants acrobates, les Schiavorys, et l'élégante danseuse à transformations, M^{lle} Lily Bertholetty; le *Vieux Marcheur de la Scala*. Très incessamment, les *Dames de la Taverne*, opérette en un acte.

Cirque Rancy. — Tous les soirs et dimanches, jeudis et jours fériés en matinée, le célèbre ventriloque O'Kill, créateur des poupées animées. Les éléphants dressés; cheval joueur de foot-ball; siége voltigeur; cavalcade grotesque conduite par un âne, etc., etc. Représentation terminée par la pantomime *Les Vagueros*, avec chevaux et éléphants plongeurs et plongeon de 22 mètres de haut par Ted. Heaton.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 22224

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudius, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ANDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ANDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes d'écritures, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Andoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Pravage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

Pierres en Ciment Portland Comprimé

DE LA SOCIÉTÉ DES
CHAUX ET CEMENTS DE CRÈCHES

Représentants à Lyon : **MM. SAUTIER-THYRION ET MOUTON**
2, Place Meissonier, 2

*La Maison a toujours en magasin un grand assortiment de croisées en tous genres.
Elle exécute avec la plus grande rapidité les commandes sur dessins.*

ANC. M^{CM} DURET & REVOL

Fondée en 1832

VERZIER & GUIGUET

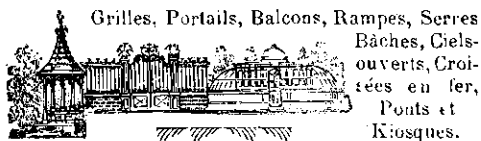
Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Lebnitz. **TEL. 9-70**

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS
Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande.

SERRURERIE D'ART ET DE BATIMENT

JARDINS D'HIVER, VÉRANDAHS, MARQUES
PORTAILS, GRILLES, SERRES, ETC.

CHARPENTES EN FER

CIELS OUVERTS, CROISÉES, RAMPES
KIOSQUES, PONTS, ETC.

L. RUDIGOZ

31, rue Barême, 31, LYON

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA

SUCCESSIONS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES À VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

ABONNEMENT A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

MOSAÏQUES DE MARBRE

Romaine et Vénitienne de tous Styles
pour Dallage

NOUVELLES MARCHES D'ESCALIERS

Mosaïques Artistiques

Verres spéciaux, Ors et Émaux Vénitiens
pour Décorations Murales
VOÛTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, CHATEAUX
MUSEES, THÉÂTRES

Salles à manger, Salles de Billard, Salles de Bain
Vestibules et Cuisines

Bars, Cafés, Hôtels, Boucheries
et Similaires.

BERTIN, QUIARY & C^{IE}

BUREAUX : Avenue de Saxe, 223

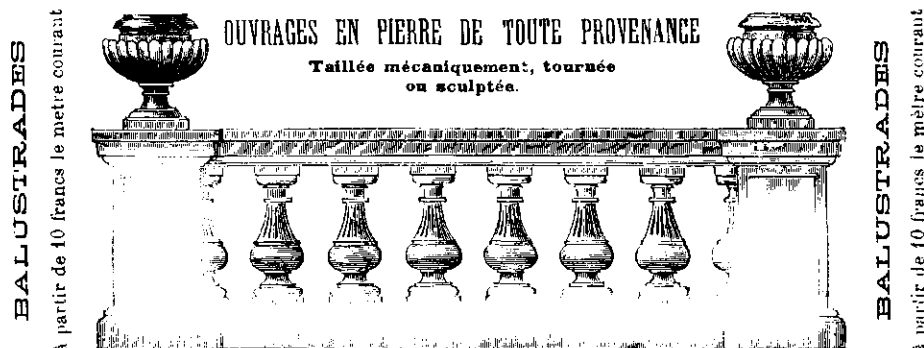
ATELIERS : Rue d'Aguesseau, 5

TRAVAUX GARANTIS
PRIX MODÉRÉS

Restauration de Mosaïques Ancienne & Moderne

F. LAUZUN & C^{IE}
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album